



# VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*Conseil communautaire du 19 décembre 2024  
À Draveil*

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. Olivier CLODONG, à 19 h 05, dans l'attente de l'arrivée de M. François DUROVRAY à 20 h 07.)*

**M. CLODONG.**- Chers collègues, je vous propose de commencer.

Le Président nous rejoindra dans quelques minutes mais comme nous avons le quorum, je vous propose de ne pas prendre trop de retard.

Je commence par l'appel nominal.

*(M. Clodong procède à l'appel nominal.)*

Le quorum est largement atteint.

Je vous propose d'approuver la mise à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire que vous avez sur table au profit de Mayotte et que nous évoquerons ensemble en fin de conseil.

*(Approbation.)*

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*(M. Gilles CARBONNET est désigné secrétaire de séance.)*

**M. CLODONG.**- Concernant les informations du Président, François les donnera à son arrivée.

► **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 27 JUIN ET 15 OCTOBRE 2024**

*(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur l'approbation des procès-verbaux des 27 juin et 15 octobre 2024, qui sont adoptés à l'unanimité.)*

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2024**

**M. CLODONG.**- Avez-vous des questions sur ces décisions ?

Il n'y en a pas, je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.



**M. CLODONG.**- Un certain nombre de points sans débat ont été vus avec les élus de l'opposition. Nous commençons par le point 7.

**VII. CONVENTION PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'**

---

**M. CLODONG.**- Il y a accord pour qu'il n'y ait pas de débat sur ce point mais je dois quand même soumettre à votre vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**VIII. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) SUD PARISIENNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' POUR 2025**

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

IX. NPRU LA PLAINE A EPINAY-SOUS-SENART ET HAUTES-MARDELLES A BRUNOY – APPROBATION DU PRINCIPE ET DES MOTIFS D'INTERET GENERAL DE L'OPERATION DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur les deux délibérations, qui sont adoptées à l'unanimité.)*

XII. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2025

---

**Mme CIEPLINSKI.**- Je sais que l'on avait indiqué que c'était un point sans débat. Néanmoins, je tenais à faire une explication de vote.

Nous pensons que le dimanche est une journée faite pour se reposer, pour les travailleurs, que ce n'est pas une journée propice à la consommation et nous préférons qu'il y ait moins de consommation le dimanche. Les positions des villes sont différentes dans cette délibération : on a cinq villes qui vont au-delà des cinq dimanches. Ce n'est donc pas l'ensemble des neuf communes. Il y a effectivement des positions différentes en fonction de chaque ville. Nous ne pouvons donc pas voter de manière globale. Nous nous abstenons pour cette raison et nous nous exprimerons dans les conseils municipaux.

J'en profite pour dire que l'on avait quand même voté une charte « Fleuve sans plastique » et que l'on s'engage à produire moins de déchet. Je suis un peu déçue de voir ce soir que nous sommes accueillis par beaucoup de plastiques et des gobelets jetables.

**M. CLODONG.**- Merci pour cette explication de vote.

Je soumets à votre vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 5 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, et M. DONEKOGLU)*

XIV. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS : CONVENTION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CIG DE LA GRANDE COURONNE, POUR LA PERIODE 2025-2029 – VALIDATION DES MODALITES DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XV. MODIFICATION DE CERTAINES MODALITES D'UTILISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

XVI. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

**M. CLODONG.**- Je vous signale qu'il y aura un examen des questions orales déposées par le groupe RGE en fin de conseil.

**M. CARRÈRE.**- Je suis navré, vous êtes allé trop vite en début de séance sur la question des décisions. J'avais des questions. Je pensais que c'étaient la question des décisions du Bureau communautaire, mais je ne savais pas qu'on faisait toutes les décisions en même temps.

**M. CLODONG.**- Je vous propose d'attendre l'arrivée du Président à ce moment-là.

On déroule l'ordre du jour et on met les questions sur le relevé des décisions en fin de conseil.

**M. CARRÈRE.**- Comme vous voulez.

I. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE  
EAU POTABLE – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

---

**M. COLAS.**- Je commence d'abord par remercier Laurent BACQUART, notre directeur général des services, et l'ensemble de l'Administration pour le travail qui a été réalisé pour vous préparer, dans des conditions un peu particulières sur lesquelles je vais revenir, ce rapport d'orientations budgétaires, support à notre débat.

Conditions particulières du fait de la situation instable que traverse notre pays, avec des incidences financières que nous ne sommes pas en capacité, à date, de mesurer pleinement, et circonstances particulières, parce que notre service des finances souffre actuellement de certaines vacances de postes et que beaucoup du travail de préparation budgétaire repose sur le directeur général que je remercie et auquel j'adresse tous mes encouragements.

Le contexte particulier de la préparation budgétaire 2025 est évidemment l'absence de loi de finances. Il s'est donc agi, parce que le travail de préparation du budget pour 2025 de notre intercommunalité n'a pas commencé hier ni même la semaine dernière, mais qu'il a commencé depuis plusieurs mois, de définir, dans le contexte incertain qui est le nôtre, une orientation sur laquelle fonder le projet de budget.

Le choix que nous vous proposons est celui de fonder le projet de budget sur ce que nous connaissions des effets du projet de loi de finances tel que présenté par le gouvernement de Michel Barnier dans la mesure où c'est celui qui, parce qu'il avait un certain nombre d'incidences négatives sur nos finances, représente d'une certaine façon le scénario du pire.

En matière budgétaire, singulièrement pour une intercommunalité comme la nôtre, on préfère les bonnes aux mauvaises surprises. On a donc fait le choix de se baser sur l'hypothèse la moins favorable connue aux finances de l'intercommunalité qui était le PLF, préparée et présentée par le gouvernement de Michel Barnier. Une loi spéciale a été adoptée qui permet simplement d'assurer à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain la continuité de l'Etat mais que, vraisemblablement, un gouvernement aura vocation à présenter un texte qui fera office de loi de finances dans le courant du premier trimestre. Si la situation politique a évolué, celle des finances publiques, du poids de la dette publique et de la nécessité singulièrement pour l'Etat de ramener le déficit public à un étiage inférieur à celui de 2024 sera poursuivie.

Selon toute vraisemblance, les collectivités et leurs groupements ne seront pas exonérés de toutes parts d'efforts, même si je fais partie de ceux qui contestent le fait que, depuis bien trop longtemps, les gouvernements successifs, et quelles que soient les majorités, ont pris l'habitude de faire des finances locales les variables d'ajustements des succès et plus souvent des échecs de leur stratégie budgétaire et fiscale nationale. C'est ce qui malheureusement était prévu dans ce projet de budget comme cela a été prévu dans d'autres projets de budget antérieurs.

Très concrètement, les conséquences du PLF tel qu'il avait été présenté par le gouvernement Barnier pour notre intercommunalité ont représenté un solde négatif de 2,7 M€, lorsqu'on cumulait à la fois les atténuations de recettes, les prélèvements sur recettes et les dépenses nouvelles impliquées par ce projet de budget. C'est la baisse du taux de fonds de compensation de

la TVA et l'exclusion d'un certain nombre de dépenses autrefois couvertes par celui-ci, c'est l'augmentation des cotisations CNRACL, c'est le gel de l'enveloppe de TVA qui remplace la CVAE dont on nous avait promis il y a deux ans, lorsque la CVAE et a été supprimée, qu'elle suivrait évidemment la dynamique. Nous contestions cette promesse sachant que c'était une promesse de Gascon, nous en avons à présent la vérification. Et c'est surtout, ce qui était prévu par ce PLF, un prélèvement sur les recettes des 450 plus grosses collectivités de notre pays au groupement en termes de budget, avec une incidence pour notre intercommunalité évaluée à 1,3 ou 1,4 M€ de prélèvements sur recettes destinées à abonder un fonds de réserve.

Le choix qui vous est soumis dans l'incertitude qui est celle de ce que seront les textes budgétaires définitifs pour 2025 est de nous fonder sur le projet de PLF tel qu'il avait été présenté par le gouvernement Barnier, avec l'introduction d'une clause de retour à meilleure fortune, c'est-à-dire que toute mesure budgétaire qui serait plus favorable à l'intercommunalité que ce que prévoyait le PLF sera fléchée vers l'autofinancement, puisque nous avons un volume d'investissements assez conséquent à réaliser sur 2025.

Cette proposition vous est faite parce que nous arrivons, du fait de la rigueur dans notre gestion, à intégrer les données connues du projet de PLF sans renoncer à certaines politiques publiques. En serrant quelques boulons mais sans renoncer à un certain nombre de choix que nous avons opérés, sans renoncer à nos ambitions, nous parvenons, du fait de la gestion rigoureuse, à assumer cet exercice et donc à garantir le fait que nous serons en capacité de flécher des financements qui iraient au-delà de ce que nous projetons aujourd'hui vers l'autofinancement.

Cela me permet - j'évoquais la gestion rigoureuse - de passer très vite sur l'atterrissage 2024 tel qu'il est prévu. Le document qui vous a été fourni est assez détaillé. Il vous permettra de constater que nous avons des recettes légèrement inférieures aux prévisions de notre budget primitif. Ceci est lié à la notification définitive de la part de TVA qui nous est reversée en 2024 en compensation de la suppression notamment de la CVAE, puisqu'entre ce qui nous avait été annoncé en mars et ce qui nous est confirmé au mois de novembre, on a 1,4 M€ de différence. C'est comme cela que ce mécanisme fonctionne, ce qui est un vrai sujet pour la prévisibilité budgétaire ; c'est en fin d'année qu'on sait à quelle recette on peut prétendre au titre de la TVA pour l'année en cours.

Cela ne représente *in fine* qu'un différentiel dans notre exécution 2024 de 640 000 €, parce que nous avons déjà été douchés par le dispositif l'année d'avant et donc nos prévisions de recettes de TVA étaient minorées par rapport à ce qui nous était annoncé pour éviter de trop mauvaises nouvelles en fin d'exercice.

Cette perte de recettes potentielles est compensée par une dynamique notamment de nos bases de cotisation foncière des entreprises et aussi une dynamique de taux, puisque nous avons ajusté en 2024 le taux de la CFE sur notre territoire.

Les dépenses de fonctionnement ont globalement été extrêmement tenues sur l'exercice 2024 avec un détail qui vous est donné chapitre par chapitre. Je me tiens à votre disposition pour répondre avec l'Administration à d'éventuelles questions.

Les investissements ont été autofinancés sur l'exercice 2024. Nous finirons avec un niveau de dépenses d'investissement, une fois l'ensemble des factures rattachées à l'exercice, à hauteur de 15,5 M€, 16 M€, sans recours à l'emprunt comme l'année dernière, comme l'année d'avant, par l'utilisation de nos excédents de fonctionnement, ce qui nous permet d'afficher au 31 décembre 2024 un stock de dette en nette diminution par rapport à ce qu'il était au moment de la création de

notre intercommunalité, puisque celui-ci s'élèvera à 40 700 000 €, essentiellement composé de produits à taux fixe. Notre dette est extrêmement sécurisée.

Pour ce qui concerne les orientations sur 2025 dans ce contexte particulièrement incertain que j'évoquais, nous tablons sur une quasi-stagnation de nos recettes de fonctionnement, puisque nous prévoyons une augmentation de seulement 2 M€ pour les porter à 111,2 M€, soit moins de 2 % de hausse de nos recettes de fonctionnement attendues, étant entendu que le gros des augmentations de ces 2 M€ d'augmentation est en fait lié à des appels de contribution d'organismes extérieurs et pas au fonctionnement propre de l'agglomération. Je pense aux appels de contribution SIREDOM et SIVOM pour respectivement l'ex-Val de Seine et l'ex-Val d'Yerres, je pense à l'intégration des coûts d'indexation de la collecte sur les communes de l'ex-Val de Seine également ; je pense aux décisions que s'apprête à prendre le SyAGE d'augmenter très légèrement la contribution GEMAPI, ce qui a une répercussion sur les recettes de fonctionnement de l'agglomération, puisque celle-ci est fiscalisée chez nous pour financer l'ensemble des actions de préservation des milieux aquatiques et surtout de prévention des inondations dont l'actualité récente nous a montré qu'elles étaient particulièrement nécessaires.

Nous prévoyons, comme chaque année, une légère érosion de la dotation globale de fonctionnement dans le cadre de l'enveloppe normée.

Pour ce qui concerne les dépenses, celles-ci sont attendues à hauteur de 107,5 M€. Tout ceci sera ajusté entre le rapport d'orientations budgétaires, on a peut-être un bougé à la baisse de 1 à 1,5 M€ sur le niveau de dépenses de fonctionnement, au regard notamment de l'examen qui est fait des candidatures des aménageurs sur les projets de rénovation urbaine, puisqu'aucun des candidats ayant soumis une candidature n'exige de paiement de participation aménageur sur l'exercice 2025.

Cela signifie que nous pourrions nous délester d'environ un peu moins de 1 M€ de dépenses au titre des subventions aménageurs en fonctionnement que nous prévoyions à date sur l'exercice 2025, ce qui réduira de 950 000 € nos dépenses de fonctionnement et ce qui a vocation à améliorer de 950 000 €, donc près de 1 M€, notre excédent et donc notre capacité d'autofinancement pour la section d'investissement.

Un des éléments qui explique la hausse de dépenses de fonctionnement, c'est le fameux prélèvement qui est encore intégré dans la maquette budgétaire tel qu'il figurait au projet de loi de finances présenté par le gouvernement Barnier, puisqu'il apparaît en dépenses. C'est une atténuation de produits au chapitre 014.

Nous prévoyons un doublement de la contribution au FPIC puisque depuis 2024, l'intercommunalité, du fait de la très perte de quelques centaines d'habitants, mais cela fait bouger un certain nombre de ratios déterminants pour savoir si on est bénéficiaire ou contributeur au FPIC, est devenue contributrice au FPIC ; ce qui a une incidence sur le budget de l'intercommunalité et sur les budgets des communes puisque, selon des règles de répartition fixées par les lois et les règlements, les Communes sont elles aussi appelées à contribuer au FPIC, à l'exclusion de Vigneux-sur-Seine et d'Epinais-sous-Sénart.

L'augmentation des contributions OM et GEMAPI a une incidence sur nos dépenses de fonctionnement. Nous intégrons une contribution exceptionnelle pour une durée de trois ans dans le cadre d'un accord unanime entre les Communes de notre intercommunalité à hauteur de 360 000 € au budget de fonctionnement du SDIS. Celui-ci est confronté à des difficultés de financement et a pris l'initiative - alors même que les Communes financent très peu, c'est une

exception essonnienne, le fonctionnement et l'investissement du SDIS - de solliciter les communes en leur laissant le choix d'un soutien communal qui est obligatoirement volontaire, il n'y a pas de capacité de contrainte de la part du SDIS de ce point de vue-là. Le soutien peut être communal ou intercommunal. Le choix qui a été fait ici et qui vous est proposé est que cette contribution soit intercommunale.

Les dépenses de personnel sont appelées à augmenter d'environ 5 % avec l'intégration notamment de l'augmentation de la cotisation CNRACL, avec le GVT, avec la budgétisation en année pleine des recrutements auxquels nous avons procédé en 2024, avec ce que nous venons d'adopter sans débat, c'est-à-dire l'augmentation de la contribution de l'intercommunalité au financement du régime de prévoyance des agents, et une légère amélioration du régime indemnitaire des agents à opérer à partir du mois d'avril prochain. Je parle sous contrôle de Pascal ODOT qui suit cela avec l'Administration.

Les frais financiers du fait de la réduction de nos stocks de dette sont en baisse, ils passent sous la barre des 1 M€ et une dépense qui augmente - c'est vrai pour notre intercommunalité et c'est vrai dans chacune de nos communes - c'est celle des primes d'assurance, puisque le secteur de l'assurance augmente considérablement ses primes singulièrement à destination des collectivités.

Ceci étant posé, l'atterrissage devrait nous permettre, tel que nous le prévoyons en 2025, d'envisager une épargne brute qui sera à hauteur de 4,3 M€. Il est dit dans le document 3,5 mais là on est sur du work in progress. Je vous parle de 4,3 M€ puisque j'intègre ces 900 000 et quelques euros de dépenses de fonctionnement que nous ne ferons pas dans le cadre des subventions aménageurs.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le gros des dépenses sera consacré aux grandes opérations avec 10,7 M€ de crédits nouveaux, mais l'enveloppe « grosses opérations » sera portée à hauteur de 11,4 M€, puisqu'on a des dépenses qui étaient prévues en 2024 qui, du fait du glissement d'un certain nombre de délais, seront intégrées sur le budget 2025.

Au-delà des grandes opérations tels que le conservatoire de Draveil, l'installation de bâtiments modulaires à Vigneux-sur-Seine dans l'attente de la création de l'équipement culturel pour accueillir le conservatoire, l'extension du service jeunesse aux Bergeries et évidemment les travaux du Siège à Yerres, des enveloppes seront consacrées pour le renouvellement des chaufferies des piscines en délégation, d'abord parce qu'elles en ont besoin et ensuite parce que ce renouvellement de matériel nous permettra de réaliser un certain nombre d'économies de dépenses d'énergie. Nous avons également inscrit une enveloppe de 400 000 € de travaux exceptionnels dans les piscines pour rattraper - cela fait l'objet d'un contentieux et Damien ALLOUCH suit ce dossier - l'entretien qui n'avait pas été réalisé dans nos équipements par le délégataire sortant, UCPA.

Nous engagerons la solarisation d'Aqua Sénart à Draveil et conduirons des études pour solariser également la piscine des Sénarts à Boussy-Saint-Antoine, ainsi que Val de Forme qui est également concerné par les études de solarisation ; l'ensemble des piscines en délégation également.

Nous maintenons une enveloppe de 1,5 M€ pour développer les circulations douces et plus globalement favoriser les déplacements décarbonés avec notamment l'engagement, si tout se passe bien, des travaux de création de la piste cyclable entre Quincy-sous-Sénart et Brunoy en passant par la forêt, le long de la route de Brunoy à Boussy-Quincy, le long de la route de Quincy-sous-Sénart à Brunoy. C'est cette voirie qui traverse la forêt et sur laquelle nous allons

intervenir pour répondre à des demandes formulées de très longue date par celles et ceux qui se déplacent à vélo dans notre territoire.

Une part de cette enveloppe sera consacrée, au-delà des fonds de concours à destination des villes pour le déploiement du schéma communautaire des circulations douces, à la résorption de points noirs, là aussi par fonds de concours, pour la circulation des bus dans notre territoire afin d'améliorer la fiabilité du fonctionnement de nos lignes.

Un montant de 1 M€, et ce n'est pas rien, sera consacré à l'amélioration de la défense incendie. L'agglomération monte en puissance : sur 2024, nous étions à 400 000 € de crédits consacrés à l'amélioration de la défense incendie, c'est 1 M€ qui est à dépenser, budgété sur l'exercice 2025, afin de mieux assurer la sécurité des personnes et des biens à l'échelle du territoire.

Tout ceci devrait porter notre enveloppe d'investissements à un peu plus d'une vingtaine de millions d'euros sur l'exercice 2025, hors remboursement du capital de la dette qui devrait être intégralement couvert par l'autofinancement mais nous aurons donc, contrairement aux trois derniers exercices - tout ceci sera modulé du résultat 2024 et de notre capacité à exécuter le budget d'investissement - à emprunter sur l'exercice 2025 sans nul doute pour financer les lourds investissements que je viens d'évoquer.

Voilà ce que je pouvais dire sur le budget principal.

Sur le budget Office du tourisme, je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Il ne me semble pas qu'il y ait de choix à opérer mais le Président donnera, s'il le souhaite, la parole à Mme LAMOTH qui suit avec attention le dossier du tourisme.

Pour ce qui concerne le budget annexe de l'eau potable, celui-ci devrait s'équilibrer à hauteur de 10,5 M€ en dépenses et 11 M€ en recettes. Ce budget annexe sert essentiellement à acheter l'eau en gros au syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien. Nous avons déjà évoqué ces sujets. Il sert également à financer les dépenses de personnel liées au contrôle de la délégation et nous percevons à ce titre-là une recette spéciale qui a été négociée dans le cadre de la DSP au profit de la société SAUR ; nous percevons des fonds au titre des frais de contrôle qui nous permettent de financer les postes qui sont liés au contrôle de l'exercice de cette délégation.

Puis, nous prévoyons un virement à la section d'investissement à hauteur de 200 000 € pour alimenter la provision que nous constituons année après année pour réaliser, en maîtrise d'ouvrage publique, ce qui n'était pas le cas sous l'empire des délégations précédentes, les éventuels travaux d'extension de réseaux qui seraient nécessaires dans notre territoire.

J'en profite pour dire, puisqu'on est sur le budget annexe de l'eau et parce que je vais devoir vous quitter pour me conformer à d'autres obligations après l'adoption des délibérations budgétaires, puisqu'une question n'a été posée par le groupe RGE s'agissant de l'actualité du syndicat mixte fermé, que la réponse sera donnée tout à l'heure par le Président et que je suis en total accord avec la réponse qui sera donnée. Je crains fort, mais nous aurons l'occasion d'en débattre ailleurs, que nous nous trouvions dans une situation de rater une occasion d'obtenir des choses certaines pour des raisons qui sont parfaitement légitimes, parfois des raisons liées au calendrier électoral, et que l'on peut avoir des positions de principe qui sont tout aussi légitimes, mais que j'entends beaucoup parler de positions de principe et beaucoup moins de l'intérêt de l'utilisateur dans la période et cela me gêne beaucoup.

**M. CLODONG.**- Y a-t-il des interventions ? Monsieur CARRÈRE ?

**M. CARRÈRE.**- Quelques éléments.

C'est un peu embêtant que le Président ne soit pas là, que M. COLAS soit obligé de partir, que l'on ne puisse pas évoquer le dernier point qu'il a abordé en conclusion, parce que ce sont des sujets importants.

Je voulais dire en préambule que ce Conseil Communautaire avec 23 points à l'ordre du jour, puisqu'il y en a un supplémentaire, comporte en tout pas loin de 360 pages de documents que l'on est censé pouvoir éplucher en cinq jours, puisque ce sont les délais légaux mais il serait intéressant que l'Administration et la direction de l'Agglomération réfléchissent quand même à ce qu'est le sens de la démocratie qui vient d'être un petit peu évoquée dans les propos de Romain COLAS à l'instant, parce que cela devient compliqué de pouvoir exercer le mandat qui nous a été confié par les électeurs.

Je m'interroge sur la façon dont les collègues qui sont dans cette salle, avec leurs nombreuses responsabilités, ont eu le temps de prendre connaissance de l'intégralité de ces documents.

C'est pour interroger collectivement la situation de la démocratie dont on parle beaucoup. Je voudrais dire que, comme l'année dernière, je salue les documents qui ont été présentés et adressés aux élus en préambule. Une fois de plus, je n'ai malheureusement pas pu participer à la commission, même si la date était fixée un peu à l'avance et je vois que je ne suis pas le seul que cela n'intéresse pas, parce que quand on voit les comptes rendus et le nombre de présents et de participants aux réunions des commissions, en amont des Conseils Communautaires, on peut se poser la question de leur intérêt et si c'est un truc purement administratif de dire : il faut faire la commission, on la fait, peu importe qu'il y ait des gens ou pas de gens, qu'il y ait un débat ou pas de débat. On peut s'interroger sur le fonctionnement global de l'Agglomération mais, bien sûr, ce n'est pas forcément une critique sur notre seule agglomération, il y a peut-être d'autres endroits où cela fonctionne de cette façon.

Sur la question qui nous intéresse, le Débat d'Orientations Budgétaires, j'entends la problématique présentée avec brio par Romain COLAS comme il sait le faire, ce n'est pas le sujet, mais je m'interroge sur le fait de dire : peut-on avoir un débat sincère et de qualité à l'instant, puisqu'on va quelque part un peu dans l'inconnue ? J'entends la problématique, ce n'est pas une critique, bien au contraire, il y a des obligations légales qui sont faites, mais la question est : est-on en capacité de savoir si ce budget va être applicable ? Je caresse l'espoir de penser que oui, approximativement. Dommage que notre ministre président ne soit pas là, parce qu'il faisait partie de ceux qui ont porté un budget qui portait gravement atteinte à la vie des collectivités en termes de recettes.

Concrètement, sur le Débat d'Orientations Budgétaires, vous avez évoqué des éléments qui sont un peu la réalité de ce qui se passe.

Je note quand même que nous ne sommes pas vraiment en capacité de mesurer si ce projet et ces orientations budgétaires peuvent être tenus. Je constate globalement que c'est faire toujours plus et encore plus avec toujours moins et encore moins, sachant que dans le même temps, vous l'avez très bien dit, il y a des situations conjoncturelles qui s'ajoutent aux problématiques de gestion de la collectivité. On a beaucoup parlé ces dernières années des questions d'énergie, d'augmentation des coûts de l'énergie. Aujourd'hui, vous l'avez abordée, il y a la question de l'augmentation des coûts de l'assurance, puis il y a aussi d'autres facteurs qui sont nécessaires comme la question de la masse salariale qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de la collectivité mais également pour la vie des salariés de la Communauté d'Agglomération.

Globalement, on a entendu tout ce que vous avez dit. Je m'interroge également quand je vois les budgets des autres collectivités. J'ai entendu, par exemple, le département de l'Essonne raboter sur beaucoup de dépenses à venir, reporter les dépenses sur les autres collectivités ; on aura un point à l'ordre du jour sur le SDIS, par exemple, où on va chercher ailleurs des sources de financement qu'on n'est plus en capacité d'assurer et que l'on va faire reporter sur les autres.

J'ai essayé de suivre les débats à la région ces jours-ci, c'est pareil, on prend la hache et on sabre dans un certain nombre de services. Je me pose la question, parce que le mot que je n'ai pas entendu dans votre présentation c'est l'usager. Où est l'usager aujourd'hui ? Vous n'avez pas évoqué ce mot une seule fois dans cette présentation. Dans le Débat d'Orientations Budgétaires, on ne parle pas de l'usager. Au bout du bout, la collectivité est quand même là pour rendre les services attendus par la population.

Je m'interroge sur la qualité des services aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les questions. Je m'interroge, par exemple, sur les conditions de circulation des bus. C'est un gros sujet du moment qui perdure et qui nous occupe depuis maintenant plus de dix-huit mois et sur lequel il y a zéro réponse alors que, concrètement, dans le fonctionnement des uns et des autres, il y a des besoins. Dans votre budget, on n'a absolument pas abordé cette question-là. Il y a tout un tas de sujets qui préoccupent la population aujourd'hui et dont je n'ai pas entendu parler dans les éléments que vous avez évoqués. On parle de la question de la santé, on parle de la question de la culture qui sont des sujets fondamentaux aujourd'hui et pour lesquels je n'ai pas le sentiment que le Débat d'Orientations Budgétaires que l'on a évoqué soit tourné vers l'usager.

J'entends la problématique du chaos et de l'inconnue vers laquelle on va, mais il faudrait quand même se poser les bonnes questions et revenir peut-être à ces fondamentaux.

**Mme CIEPLINSKI.**- Ces orientations budgétaires, dans les perspectives très floues qui sont devant nous mais aussi sombres, c'est-à-dire qu'il y a des perspectives économiques et des budgets au rabot comme le disait mon collègue : au département, au niveau national, on ne sait pas comment vont être « mangées » les populations les plus vulnérables avec des budgets où on sabre dans les dépenses et on ne remet pas au goût du jour des recettes à la hauteur.

Dans ce contexte complexe, dans le fait aussi que l'on a toujours plus de catastrophes liées au dérèglement climatique, je pense que l'on a besoin de budget et d'orientations budgétaires qui protègent les populations les plus vulnérables, l'ensemble des populations en prenant des mesures très fortes sur la question de l'adaptation et l'atténuation climatique.

Aujourd'hui, on est encore trop dans la continuité. Il est vrai que ce ne sont pas des orientations budgétaires suffisamment marquées politiquement sur la protection, mais on voit bien que le contexte national n'aide pas en la matière. Néanmoins, cette délibération est titanesque, puisque non seulement on doit débattre des orientations budgétaires, mais il y a également un donner acte sur le rapport annuel du développement durable. Je voulais donc féliciter les services pour la qualité de ce rapport qui reprend sur le fond les éléments qui nous ont été présentés en commission aménagement du territoire élargie du 15 novembre, où on a fait un bilan élargi à tous les élus du plan climat-air-énergie territorial. C'est un rapport très synthétique, très clair, très communicant. J'espère donc qu'il sera diffusé largement auprès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Néanmoins, en tant qu'élue, je pense que l'on pourrait avoir davantage. Suite à la réunion pour laquelle il a fallu que l'on pose, nous élus minoritaires, une demi-journée de congé puisque c'était en semaine, mais vu l'importance on l'a fait avec plaisir, mais je pense qu'il serait pertinent que

les élus, en plus de la population, puissent avoir le bilan chiffré des fiches action. Je l'ai demandé par écrit.

Nous avons retravaillé, nous élus minoritaires, mais aussi les citoyens du Codev, à spécifier des objectifs précis, chiffrés et fiche action par fiche action à horizon 2027. J'imagine bien qu'il y a un plan avec les indicateurs, au-delà des chiffres clés indiqués dans le rapport communicant. Il serait donc agréable qu'on le reçoive.

Enfin, tout vient à qui sait attendre, je me réjouis d'avance de voir que dans les perspectives 2025, suite à ce bilan du plan climat, non seulement avec la signature du contrat d'objectifs territorial avec l'Ademe, il va y avoir un rayonnement plus fort de ce plan climat par l'animation de l'ensemble des acteurs du territoire et pas seulement les actions en propre de la Communauté d'Agglomération, mais en plus, puisqu'on parle budget, que l'on aura la mise en place d'un budget climat sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement sur le budget primitif 2025. Nous le réclamons depuis le début. Je suis donc heureuse de voir que cela arrive enfin.

**M. GAUDUFFE.**- Permettez-moi de rebondir par rapport aux deux interventions qui viennent d'être faites.

Sur un certain nombre de points, je peux rejoindre sur le fond les observations qui ont été faites, notamment sur le rôle d'élu vis-à-vis des habitants. Il est clair que notre rôle est :

- d'être informés
- de comprendre
- d'expliquer

Pour cela, tout le travail préparatoire est indispensable.

Je fais le même constat que vous, Monsieur CARRÈRE, je déplore, je l'ai déjà dit dans cette assemblée, je le redis aujourd'hui, la faible participation des élus aux commissions. En tant que président de la commission Ressources, les élus qui sont présents bénéficient d'un travail préparatoire de qualité de la part de l'Administration, d'une présentation également de qualité de la part du vice-président aux finances et on est à même dans cette commission de poser un certain nombre de questions, de s'informer, de comprendre et donc de pouvoir expliquer par la suite.

En synthèse, participez aux commissions. Nous étions quatre ou cinq élus et autant de membres de l'Administration lors de la dernière commission des finances. Pour moi, cela n'est pas souhaitable, cela n'est pas la traduction d'un exercice efficace de la démocratie locale.

La façon de corriger le point, c'est que les élus participent aux commissions. Je ne vois pas d'autre façon de comprendre les orientations qui sont exposées et par la suite de pouvoir les expliquer.

**M. COLAS.**- Je vais tâcher de faire une réponse globale.

D'abord, pour rebondir sur ce que disait Fabrice GAUDUFFE et sur le délai de cinq jours, la commission ressource s'est réunie il y a dix jours, ce qui veut dire que cela fait au moins quinze jours que le document que nous examinons ce soir, le ROB, est en possession des élus de la commission Ressources. Ce ne sont donc pas cinq jours pour l'examiner, mais quinze jours.

Je le précise, parce que je veux aussi rendre hommage au travail préparatoire qui est réalisé, parce que pour que les élus puissent prendre connaissance des documents, en débattre valablement en commission, ils ne sont pas sortis hier. Un travail a été fait et qui dépasse de très loin les cinq

jours. Il n'en demeure pas moins que chaque membre de la commission thématique à laquelle il appartient est saisi des questions qui le concerne et l'intégralité du dossier est transmis dans les délais légaux.

Je peux vous rassurer sur le budget puisque la loi dispose désormais que celui-ci doit être transmis douze jours francs avant la séance. La maquette M57 pourra donc être examinée dans toute sa substantifique moelle pendant douze jours avant que nous n'en débattions le 13 février prochain, si je ne me trompe pas.

Sur le fond, concernant l'usager, il est évident que le rapport d'orientation budgétaire d'une intercommunalité qui a 110 M€ de budget de fonctionnement et 25 M€ en investissement, ce n'est pas une baraque à frites, on parle de budget. Dites-moi ce qu'il y a dans ce rapport d'orientation budgétaire et dans le budget qui ne concerne pas l'usager ? Je veux bien préciser que chaque euro de dépense dont nous débattons concerne les usagers, mais dites-moi ce qui ne concerne pas les usagers dans tout ce qu'on a énoncé ?

On parlait de culture, c'est dans le document qui vous a été fourni, quand on met 500 000 € de crédit, que l'on reconduit cette enveloppe dans le budget contraint que nous évoquons, quand on met 500 000 € de crédit de fonctionnement - hors dépenses de personnel parce qu'on est là sur des sommes plus conséquentes - pour notre réseau de médiathèques, pour les acquisitions d'ouvrages et pour les animations culturelles au sein des médiathèques, quand on ne rabote pas sur cette dépense, malgré le contexte que j'ai évoqué, est-ce que ce n'est pas vers l'usager et la culture qu'on se tourne ? Quand on met 180 000 € encore de crédit de fonctionnement Démos, magnifique projet, est-ce que ce n'est pas vers l'usager et la culture ? Quand on met 316 000 €, hors charges de personnel, simplement pour le fonctionnement de nos deux cinémas en régie, est-ce que ce n'est pas de la dépense vers l'usager et du service public cinématographique de l'intercommunalité ?

Quand on met 1,5 M€ pour réaliser notamment une piste cyclable qu'attendent les habitantes et habitants du Haut Val d'Yerres depuis à peu près une éternité, est-ce qu'on ne s'intéresse pas aux usagers ?

Singulièrement, sur les transports, quand on va déployer des crédits d'investissement en fonds de concours à destination des communes pour résorber les points noirs qui font que l'on a des problèmes de fiabilité de nos lignes de bus, est-ce que ce n'est pas aux usagers des bus qu'on s'intéresse ?

Tout a trait à l'usager, parce qu'il n'y a rien dans ce budget qui ne concerne pas l'usager. Je veillerai la prochaine fois à bien préciser que quand on fait fonctionner des services publics, c'est *a priori* à destination du public. Cela me paraissait évident.

Pour le reste, comme je le disais en introduction, on peut légitimement considérer, ou alors il y a de quoi désespérer, que le projet de loi de finances initialement bâti, dans les délais qui sont ceux que vous connaissez, par le premier ministre Barnier et le ministre Saint-Martin, on peut imaginer que les textes qui viendront seront quand même moins défavorables aux collectivités que ce qui avait été envisagé. C'est la raison pour laquelle, je ne suis pas très inquiet sur notre capacité à tenir le budget. Il faudra faire preuve de la même rigueur qui est celle qui a cours dans notre intercommunalité depuis de longues années, mais je n'imagine pas, je n'ose imaginer, qu'il puisse y avoir des décisions qui seraient encore plus défavorables que celles qui avaient été anticipées dans une certaine urgence par l'équipe Barnier.

En prenant en compte les contraintes de ce projet de budget qui est d'ores et déjà caduc, en faisant le pari qu'il n'y aura pas de nouveaux textes plus défavorables, nous parvenons à boucler ce budget sans précisément renoncer à aucune politique publique. Je suis heureux pour les usagers que je ne me présente pas ce soir devant vous en vous proposant des coupes, parce qu'il y a bien des endroits où on est contraint à la politique du rabot, ce n'est pas le cas dans notre intercommunalité. C'est notamment lié au fait que nous avons depuis plusieurs années une gestion particulièrement prudente. On peut encore s'épargner le rabot.

**M. CLODONG.**- Merci pour ces éléments. Les réponses vous conviennent-elles ou souhaitez-vous intervenir à nouveau ?

**M. CARRÈRE.**- J'entends ce que dit le président de la commission des Finances et on en a déjà discuté, on l'a déjà partagé. Effectivement, il y a une problématique et j'ai déjà eu l'occasion de le répéter au précédent Conseil Communautaire auquel j'étais, je m'inquiétais de la participation des élus dans les commissions et pas uniquement dans la commission Finances à laquelle je participe. Effectivement, c'est inquiétant. Cela interroge sur l'intérêt des élus communautaires sur ce qu'il se passe dans les commissions et sur le contrôle effectué sur les différents documents qui nous sont remis.

C'est pour cette raison que je l'ai évoqué en préambule de mon intervention, parce qu'il me semble important d'avoir une réflexion sur le sujet, y compris sur les choix des dates des réunions qui, jusqu'à présent, sont communiquées parfois en avance mais, pour autant, les uns et les autres peuvent avoir des difficultés personnelles. Par exemple, le lundi me pose un problème parce que je suis souvent en déplacement en province. Je ne peux donc pas me libérer systématiquement pour participer aux commissions.

Pour ce qui est de la question des délais, je viens de le dire. Je suis content que vous ayez réagi, Monsieur COLAS, sur la question de l'usager parce que c'est pour l'usager, mais quand on l'entend de votre bouche dans votre présentation, ce n'est pas forcément l'impression que l'on peut en avoir. On a l'impression que l'on est en gestion des différentes collectivités avec lesquelles on est en rapport, que ce soit le SIREDOM, le SIVOM, etc., sans forcément que l'on pèse sur l'intérêt de l'usager.

L'objectif de cette Communauté d'Agglomération, y compris dans ses communications, est aussi de dire : la Communauté d'Agglomération est en théorie au service de l'usager et elle agit pour l'usager. On est bien d'accord, mais je pense que cela va mieux en le disant.

Je suis ravi que l'on puisse l'intégrer et le dire dans les différents propos des uns et des autres.

**M. CLODONG.**- Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres interventions, de voter sur le fait que nous avons pu débattre ensemble ce soir du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 pour le budget principal, le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'Office de tourisme.

J'entends qu'on veut un vote séparé.

Je vous propose de voter sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget principal.

*(Il est donné acte sur le budget principal à l'unanimité.)*

Je vous propose de passer au vote sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget annexe de l'eau.

*(Il est donné acte sur le budget annexe de l'eau à l'unanimité.)*

Nous passons au vote sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires le budget annexe de l'Office de tourisme.

*(Il est donné acte sur le budget annexe de l'Office de tourisme à l'unanimité.)*

**Mme CIEPLINSKI.**- Et le rapport sur le développement durable et le rapport égalité hommes/femmes, on ne les cite pas non plus dans les donner acte ?

**M. CLODONG.**- Faut-il les citer aussi ?

**Mme CIEPLINSKI.**- C'est ce qui est écrit dans la délibération.

**M. CLODONG.**- Je ne l'ai pas sur l'ordre du jour. Je sou mets donc à votre vote chacun des rapports.

Je mets aux voix le rapport développement durable.

*(Il est donné acte sur le rapport de développement durable à l'unanimité.)*

Je mets aux voix le rapport égalité hommes/femmes.

*(Il est donné acte sur le rapport égalité hommes/femmes à l'unanimité.)*

## II. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

**M. COLAS.**- Afin d'assurer la bonne continuité de fonctionnement de notre intercommunalité et lui permettre d'honorer ses engagements, je vous propose d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025, le Président à engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'exercice antérieur, dépenses dont je crois utile ici de préciser que nous tenterons de faire en sorte qu'elles bénéficient d'une façon ou d'une autre aux usagers.

**M. CLODONG.**- Y a-t-il des interventions ?

Je n'en vois pas.

Je sou mets à votre vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

## III. ADOPTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) POUR L'ANNEE 2025

**M. CLODONG.**- Richard PRIVAT étant absent, Romain COLAS va nous le présenter.

**M. COLAS.**- Au bénéfice des usagers, notre collectivité est amenée à réviser un certain nombre d'achats et sans que celui-ci ne lui soit rendu obligatoire par les lois et règlements, elle vous propose d'adopter un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables qui répond à un certain nombre de critères et qui vise notamment à orienter notre commande publique vers des marchés qui prennent en compte la question sociale au travers

notamment de l'embauche ou le recours à des personnels en situation de handicap, à des personnels en parcours d'insertion professionnelle mais également des critères dans le champ écologique en faisant appel à des prestations et produits qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, d'eau ou de matériaux pour le bien-être des usagers de la planète.

**Mme CIEPLINSKI.**- Nous sommes ravis de voir l'acte volontaire que la Communauté d'Agglomération réalise en élaborant ce SPASER. Néanmoins, j'ai des questions proches de celles que l'on a pu avoir sur la première version du plan climat. Il est établi que c'était un plan annuel et on a des objectifs cibles. Je pense que cela va sans dire que ce sont des objectifs cibles pour l'année 2025. En termes de suivi, il est indiqué que ce schéma fera l'objet d'un bilan annuel présenté en interne. J'aimerais que l'on me précise ce que cela veut dire « en interne ». Les élus minoritaires que nous sommes sont-ils concernés ? Est-ce que l'interne c'est l'assemblée ici présente ? Est-ce une commission ? Est-ce un Copil ou un Cotech auquel on n'a pas accès ? J'ai besoin que l'on nous précise où sera fait le bilan et une information relayée auprès des citoyens. J'aimerais en savoir plus sur cette information.

Sur les indicateurs qui sont présentés avec des objectifs cibles, dont j'imagine que c'est 2025, j'aurais une demande similaire à celle que j'ai faite pour le plan climat. C'est bien d'avoir un bilan annuel qualitatif avec quelques faits marquants, quelques chiffres-clés et que c'est important pour communiquer et que c'est un gros travail réalisé par les services, mais je pense qu'il est aussi important que l'ensemble des élus communautaires soient informés précisément de l'atteinte ou non des indicateurs et les raisons pour lesquelles cela a été atteint, dépassé ou pas atteint et comment on corrige cela.

**M. CLODONG.**- Je crois que Romain COLAS a la réponse à vos deux questions.

**M. COLAS.**- Peut-être pas aussi complète que j'aimerais pouvoir la donner. L'engagement est pris sur la base de critères pour un an, parce que le souhait formulé par l'Administration est de pouvoir mesurer au bout d'un an d'exercice la capacité à atteindre les freins, ce qui a été évoqué dans votre question. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'y a pas de volonté de se projeter à date sur une durée plus longue, mais parce qu'il faudra sur le long terme ajuster les objectifs et peut-être les critères d'évaluation en fonction de ce qui aura été possible sur 2025.

Ce qui peut être envisagé en termes de rendu et de débat c'est, si le Président GAUDUFFE en est d'accord, que la commission Ressources de notre intercommunalité puisse dresser un bilan 2025, plutôt vraisemblablement début 2026, à un moment où on sera tous préoccupés par le bilan du SPASER de l'intercommunalité. On est vraiment au début de la démarche pour le coup. Cela permettra de porter un jugement, positif ou pas, sur la validité des critères et des outils d'évaluation. Là, on défriche de façon volontaire - et c'est un souhait de l'Administration, on peut le saluer - un champ que nous n'avons jamais exploré. Rendez-vous début 2026.

**M. CLODONG.**- J'ai vu que Fabrice GAUDUFFE opinait du chef et signifiait son accord.

**M. GAUDUFFE.**- Merci Mesdames et Messieurs. Tout ce qui peut enrichir le débat de la commission et permettre aux membres de la commission de comprendre, de s'intéresser, de faire des bilans sur le SPASER, qui est un dispositif que j'ai eu l'occasion de voir mis en œuvre dans d'autres contextes, et tout à fait pertinent sur le plan économique, social et environnemental, tout sujet de ce type est le bienvenu dans une commission. Espérons même que cela puisse intéresser et apporter de l'audience supplémentaire à la commission.

**M. CLODONG.**- Ou l'art de relier les deux derniers points. Merci Fabrice.

**Mme CIEPLINSKI.**- Si c'est en commission Ressources, à laquelle je ne participe pas, que le bilan est présenté, comme je trouve que cette démarche est vraiment intéressante, il serait intéressant de l'ouvrir comme on a pu élargir la commission Aménagement du territoire à l'ensemble des élus. Ce serait un geste sympathique.

**M. CLODONG.**- C'est noté.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

#### IV. FONDS DE CONCOURS DESTINE A SOUTENIR LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

---

**M. CLODONG.**- Dans le cadre de la Stratégie opérationnelle de développement économique (SODE) adoptée le 28 octobre 2022, les élus communautaires ont acté la nécessité de renforcer le tissu productif local à travers notamment la redynamisation des zones d'activité économique considérées d'intérêt stratégique suivantes :

- Plaine Haute à Crosne
- La Forêt à Epinay-sous-Sénart
- Mainville à Draveil
- Bac d'Ablon et Valdoly à Montgeron
- Montalbot à Vigneux-sur-Seine
- Val d'Yerres 2 à Boussy-saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart.

*(M. Clodong donne lecture de la délibération.)*

*(Entrée en séance de M. Durovray à 20 h 07.)*

**M. CLODONG.**- Je salue l'arrivée de notre Président.

*(M. Durovray prend la présidence.)*

*(M. Colas quitte la séance à 20 h 08.)*

**Mme CIEPLINSKI.**- Sur cette question du fonds de concours destiné à soutenir les travaux de voirie dans les zones d'activité économique, au même ordre du jour, on a un vote sur le fonds et la mise en œuvre de ce fonds, si j'ai bien compris l'enchaînement des délibérations.

L'entretien des zones d'activité économique est effectivement important. Je tenais à porter une demande : que les travaux intègrent une dimension durable en termes de désimperméabilisation chaque fois que possible, que ce soit dans les parkings, tout en préservant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; mise en place d'îlots arborés et végétalisés et que la priorité soit donnée à l'accessibilité des transports en commun avec des arrêts de bus accessibles pour les personnes en fauteuil et des pistes cyclables aussi, parce qu'on a le droit également d'aller au travail en zones d'activité économique à vélo.

**M. CLODONG.**- Je pense pouvoir vous rassurer sur ce point en vous disant que cela fait partie de nos cahiers des charges et que sont intégrées systématiquement, à la fois les notions écologiques au sens large et à la fois les notions concernant les problématiques de handicap.

**M. le PRÉSIDENT.**- Puisque Damien ALLOUCH a demandé la parole, il vous précisera sans doute notamment la desserte de la zone d'activité d'Epinay-sous-Sénart.

**M. ALLOUCH.**- Si vous dites la fin du film avant qu'il ne commence, cher Président...

**M. le PRÉSIDENT.**- J'attends que tu annonces les horaires.

**M. ALLOUCH.**- Je voulais d'abord remercier le vice-président de l'Agglomération, Bruno GALLIER, et les services de l'agglomération. Je suis le témoin privilégié comme maire d'Epinay-sous-Sénart avec une zone d'activité - je parle sous le contrôle de Sabine PELLON qui suit cette zone d'activité depuis de nombreuses années maintenant - qui était en train de péricliter.

Il s'avère que depuis quatre ans maintenant, un vrai dynamisme s'opère sur cette zone d'activité, d'abord parce qu'elle reste attractive et soutient l'emploi local, mais aussi parce qu'il y a une agglomération qui suit et il y a un dynamisme de la part des services, et un portage politique de la part du Président et de son vice-Président Bruno GALLIER ; ils portent cette idée et cela devient un élément constitutif de l'identité de l'Agglomération.

Dans ce cadre-là, voilà maintenant près de 30-35 ans que les élus spinoliens se suivent et essaient de raccorder la zone d'activité à une gare pour faire monter les travailleurs et les travailleuses à la zone d'activité. C'est maintenant chose faite en mode test dans le cadre d'une navette à des horaires bien précis. Cela commence à 4 h 30 parce que c'est le travail en 2x8 dans cet espace-là.

Un important travail de collaboration avec les entreprises a été fait par l'Agglomération pour être en capacité de travailler à la minute près par rapport aux besoins des travailleurs et travailleuses qui se trouvent sur cette zone d'activité.

Bruno GALLIER dans ce cadre et Valérie RAGOT dans le cadre de la question des transports ont œuvré pour rendre possible quelque chose qui n'était pas possible depuis 35 ans et qui l'est aujourd'hui. Ce sera sous format de tests et cela répond à la question de l'accessibilité.

Evidemment, il y a encore le chemin dans le Haut Val d'Yerres à vélo qui passe à travers la forêt. Cela en fait aussi partie parce que la zone d'activité à Epinay-sous-Sénart se trouve en haut de la ville, à proximité de la forêt, traversée par cette route qui sera un jour, nous l'espérons, traversée par une piste cyclable.

Voilà pour répondre à vos points, du point de vue du maire d'Epinay-sous-Sénart que je suis.

**M. le PRÉSIDENT.**- Parfait. Nous pouvons conclure les débats sur ce point.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

V. SIGNATURE DU SECOND AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE ENTRE L'EPFIF, LA VILLE DE MONTGERON ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

---

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est un point très technique.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je ne l'avais pas remonté comme un point sans débat, puisque j'avais quand même une question sur cette délibération.

J'aurais besoin d'information et de transparence sur les premiers enseignements des études en cours parce qu'en commission élargie sur le plan climat, il a été évoqué qu'un campus économique ainsi qu'une zone tampon végétalisée seraient créées. En Conseil municipal, on m'a

dit que rien n'était vraiment établi. J'ai une incompréhension et une demande d'éclaircissement sur ce qui est prévu, la destination. Après, que techniquement on prolonge, cela ne pose pas de problème en soi.

**M. le PRÉSIDENT.**- Les réponses qui vous ont été apportées sont justes, on est au début d'une réflexion qui est conduite avec un cabinet extérieur sur le devenir d'une zone qui est essentielle à notre territoire. On a eu une même démarche sur le centre commercial Val d'Yerres 2 et à partir du moment où il y a des études, plein d'hypothèses sont évoquées, qui commencent à être travaillées avec les gestionnaires, les propriétaires de la zone qui, lors de la dernière rencontre, ont fait part de leur intérêt sur ces remarques.

Je partage avec vous l'idée qu'il faudra, lorsque ce sera un peu plus avancé, pouvoir échanger sur les enjeux. Pour l'instant, cela me semble un peu prématuré compte tenu du niveau de l'étude.

Je vous propose que nous passions au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

#### VI. PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE SEM ESSONNE ENERGIES

---

**Mme CARILLON.**- Comme vous le savez, le département de l'Essonne s'engage dans la création d'une société mixte dédiée au développement des énergies renouvelables. Nous en avons déjà discuté. A ce stade, il convient maintenant de signer le pacte d'actionnaires pour encadrer la gouvernance, fixer les droits et obligations de chacun, les engagements financiers de chacun, ce qui permettra de lancer la SEM.

Pour votre bonne information, l'Agglomération se porte acquéreur de 5 % des actions, ce qui lui permet d'avoir une voix délibérative. Le Smoys est revenu à 5 % et le département portera donc 34,5 % des actions et sera majoritaire.

**Mme CIEPLINSKI.**- Avec 5 %, la Communauté d'Agglomération aura autant de voix que le Crédit Agricole et deux fois moins de voix que SEMARDEL dans ce pacte d'actionnaires.

Ma préoccupation est que le pacte est très léger. J'ai l'impression que les moyens établis pour l'objet social sont très larges, puisqu'il peut y avoir des opérations immobilières, financières avec un lien direct ou indirect avec l'objet social qu'est l'énergie renouvelable.

J'aimerais savoir en quoi vous le trouvez suffisamment protecteur du fait que l'objet est bien la production d'énergie renouvelable et l'intérêt général. Où sont pour vous les éléments rassurants ?

**Mme CARILLON.**- On ne peut pas non plus complètement fermer, parce que vous comprenez bien que la production d'énergie peut comprendre des interventions sur des bâtiments, peut demander de pouvoir construire... Cela peut concerner les bâtiments, la voirie, etc.

Si on encadre trop et si on est trop strict, on va se heurter à des problématiques.

Vous parliez du 5 % de l'Agglomération mais il ne faut pas oublier que le département est majoritaire. Même si la SEMARDEL a 2 voix, le département en aura beaucoup plus. C'est quand même un principe de précaution qui est posé.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

X. APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LA SOCIETE « ESPACE RÉCREA »

---

**M. ALLOUCH.**- On a déjà eu l'occasion de parler ici à plusieurs reprises de ce protocole transactionnel qui vous est proposé. L'UCPA a été délégataire pendant cinq ans, que l'Agglomération demande depuis cinq ans à RECREA de traiter correctement les biens appartenant à l'Agglomération ; ils en ont d'ailleurs le devoir, c'est contractuel. Voilà une des raisons pour lesquelles cela ne s'est pas très bien passé avec UCPA.

Lorsque RECREA a commencé sa délégation de service public, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ils ont lancé un audit à ce moment-là sur l'état du matériel. Nous avons fait de même. Nous sommes tombés tous les deux d'accord sur l'état assez dégradé. Un échange avec RECREA s'est instauré entre l'Agglomération et le président-directeur général, puis le président et le directeur général d'autre part pour arriver à ce qui vous est proposé, c'est-à-dire un protocole à hauteur de près de 400 000 €. Ce sont les 400 000 € dont parlait Romain COLAS lorsqu'il présentait le Débat d'Orientations Budgétaires.

Dans un contexte d'échanges avec les villes concernées, avec les usagers dans le cadre du conseil de piscine, dont le premier s'est tenu à Yerres et à Draveil il y a quelques semaines, le prochain sera à Boussy-Saint-Antoine le 9 janvier à 18 ou 19 h 00, entre l'Agglomération, RECREA qui est présent, les usagers, qu'ils soient sportifs, nageurs ou qu'ils soient associations. Cela permet d'établir des réponses claires en termes de communication pour les usagers.

On a cette somme sur la table pour RECREA. On vient donc abonder RECREA. Par ailleurs, l'Agglomération dépensera près de 675 000 €, 125 000 € à Aqua Sénart, près de 400 000 € à Boussy-Saint-Antoine et environ 150 000 € à Yerres pour améliorer les différentes machines et autres matériaux nécessaires à la vie d'une piscine.

Le début avec RECREA n'a pas été simple, mais les choses s'améliorent, en tout cas de manière collective et intelligente. Ce n'est pas encore parfait, mais nous sommes en capacité aujourd'hui de répondre aux exigences de l'Agglomération, aux exigences des villes, aux exigences des usagers de manière générale, afin que le délégataire puisse mettre en place son contrat dans les meilleures conditions.

**M. CARRÈRE.**- Nous n'avons pas été destinataires de l'annexe 1 et de l'annexe 2 à la convention dans les documents adressés. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, puisque la dernière fois où j'ai pu être présent, il y avait aussi des annexes dont on n'avait pas été destinataires, ou alors je n'ai pas trouvé les documents, parce qu'il y en avait tellement... Il y a la convention mais pas les annexes.

Je l'évoquais tout à l'heure, 360 pages de documents pour ce Conseil Communautaire plus les annexes que je n'ai pas vues, plus tout ce qui est remis sur table, cela finit par être compliqué pour avoir un peu de clarté sur les choses.

Ce n'est pas pour remettre en cause le protocole, cela a un coût supplémentaire pour la collectivité. Je ne mets pas en doute les travaux qui ont été menés, les échanges qui ont eu lieu,

cela évite un contentieux, on est d'accord là-dessus. C'est une décision qui a été prise et qui, *a priori*, n'est pas contestable. J'imagine que vous avez estimé ce qui était le mieux pour la collectivité à ce moment-là. *A priori*, on a confiance sur ce qui a été fait mais, en termes de transparence, si on n'a pas l'intégralité des documents, c'est embêtant pour nous car nous avons toujours le sentiment qu'on veut nous cacher des choses.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je propose qu'il y ait un échange entre vous et les services de l'Agglomération, mais les annexes figuraient bien dans les documents qui vous ont été transmis. Je ne voudrais pas qu'il y ait un problème technique. Et si besoin, je vous propose que vous puissiez échanger sur le sujet, que l'on s'assure que vous les recevrez bien.

**M. BASSET.**- Profitons de cette délibération pour redire l'amour immodéré que nous portons pour le système de la DSP et manifestement les problèmes qui sont apparus suite à la gestion de l'UCPA prouvent que le système est loin de fonctionner à merveille, surtout dans le domaine des piscines ; je ne vois pas bien l'intérêt des DSP. La DSP peut être extrêmement utile quand il s'agit de mutualiser des personnels ou de mutualiser des moyens.

Sur la gestion d'une piscine, je ne vois pas comment on peut faire cette mutualisation de personnels et de moyens. Je ne vois pas les économies d'échelle que l'on peut réussir à avoir en étant en DSP plutôt qu'en régie.

Nous pensons que la DSP n'est pas une bonne solution pour ce type de gestion.

**M. le PRÉSIDENT.**- On ne va pas ouvrir un débat, qui n'est pas uniquement philosophique, mais vous savez que c'est l'histoire de notre territoire avec des DSP qui ont été faites. Il y a à la fois mutualisation avec les DSP mais également avec les piscines en régie.

Sur les trois piscines qui sont en DSP, il y a des activités de nature plus commerciale, qui s'éloignent un peu du cœur du service public et qui concernent la natation et qui permettent d'avoir des recettes utiles pour la collectivité. Je pense que c'est le choix qui a été fait par nos prédécesseurs et qui est maintenu jusqu'alors, ce qui n'empêche pas les remarques que vous pouvez faire et qui sont tout à fait justes. L'autorité concédante, à savoir l'Agglomération, renforce son contrôle et on n'est clairement pas encore complètement au top sur le sujet, si vous me permettez l'expression, et on s'assure que le délégataire fasse bien son chemin.

On est aussi sur des équipements qui ont une quinzaine d'années, il est donc légitime que des travaux de régénération soient engagés. Il faut que l'on voit ces éléments dans une perspective plus longue.

Il n'est pas choquant que des travaux soient entrepris sur ces équipements 15 ans après leur ouverture ; 18 ans pour Yerres et Draveil c'est en 2012, si mes souvenirs sont bons. Pour Boussy-Saint-Antoine, c'est entre les deux.

Nous passons au vote sur le protocole.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD. 1 abstention de M. DONEKOGLU.)*

XI. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS DE L'ESSONNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER VOLONTAIRE APPORTE PAR L'EPCI AU SDIS DE L'ESSONNE SUR LA PERIODE 2025-2029

---

**Mme COTTE.-** Le SDIS est notamment financé par une contribution des communes et du département, contribution qui constitue une dépense obligatoire pour les communes et le département. Sur l'Essonne, la moyenne par habitant des contributions communales est de 7 centimes par habitant.

Il est bien évident que compte tenu de la complexité croissante des interventions, le SDIS ne se suffit plus de ces financements. Il est donc venu nous solliciter, soit aux communes, soit à la Communauté d'Agglomération, et nous avons choisi de répondre collectivement au travers de la Communauté d'Agglomération afin de de contribuer de façon volontaire. A ce titre, il nous propose de conclure une convention de partenariat.

Au terme de cette convention, nous abonderions annuellement à hauteur de 2 € par habitant, soit pour nos 177 000 et quelques habitants une contribution de 354 006 € sur l'exercice 2025.

Cette convention nous lie de 2025 à 2029, si vous en acceptez le principe. Ces 2 € par an et par habitant seront réévalués en fonction de l'indice des prix à la consommation. En contrepartie de ce soutien que nous apporterions au SDIS, il nous apporterait sa contribution pour animer un réseau qui réunirait les 9 élus de nos communes qui sont en charge de la sécurité ou des risques, l'élue en charge du risque incendie sur l'Agglomération, c'est-à-dire des hydrants et de l'eau potable, et deux agents de la Communauté d'Agglomération qui sont chargés des risques.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de cette convention de partenariat et de dire que les sommes seront inscrites au budget primitif sur les cinq prochaines années, notamment pour l'exercice 2025 à raison des 354 006 € précédemment indiqués.

**Mme CIEPLINSKI.-** C'est un partenariat pour la protection de nos communes et je renvoie à ce que je disais sur le débat sur les orientations budgétaires sur le besoin de plus en plus fort d'être protecteur.

Néanmoins, une part de moi a envie de voter pour cette convention de partenariat, parce que c'est l'animation d'un réseau protecteur pour nos communes et une autre part de moi me dit : on en arrive à un moment où, sur un service aussi essentiel, les services sont obligés d'aller quémander collectivement par collectivité, parce que celles dont c'est la compétence principale n'assurent pas la totalité des besoins.

Cela me pose donc question.

**M. ALLOUCH.-** Je prends la parole, parce que j'ai une autre casquette de vice-président du service départemental d'incendie et de secours, en charge notamment des affaires financières. Comme le monde est ainsi fait, je suis aussi sur les bancs de l'opposition départementale au Président de l'Agglomération dans laquelle je siège dans les bancs de la majorité actuellement. Vous allez me dire : comment fait-il pour être aussi souple ? Quels incroyables adducteurs !

Sur le SDIS, on peut avoir le débat de plusieurs manières. Ce soir, je vais le prendre d'une certaine manière et mon angle sera celui du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr) qui, pour la première fois dans l'histoire des Sdacr, met avant de manière claire et écrite le risque du feu de forêt mais aussi des questions d'inondation qui sont beaucoup plus classiques.

C'est la première fois, des effets du dérèglement climatique, que la question du feu de forêt en Ile-de-France apparaît de manière aussi précise. Je vous rappelle qu'en 2017 ou 2018, ce sont près

de 60 hectares qui avaient brûlé dans la forêt de Sénart. Le changement climatique amène notre forêt à se fragiliser. Les pompiers sont donc obligés de travailler différemment.

Dans le même temps, on a une augmentation de la population au sein du département de l'Essonne. Un besoin majeur de recruter sur un métier non pas qui n'a pas de vocation, il y a beaucoup de personnes qui veulent rentrer comme pompiers, hommes et femmes, mais celles et ceux en capacité d'exercer ce métier au quotidien, avec l'exigence que cela représente, au final ne sont pas si nombreuses et nombreux à pouvoir y accéder. Si bien que dans les centres de secours, pendant de nombreuses années, entre 2015 et 2020, on a eu toutes les peines du monde à recruter.

Souvenez-vous, en 2018, il y a eu un grand mouvement social des pompiers de l'Essonne qui a été relativement médiatisé, mais qui était l'un des plus grands mouvements sociaux porté par les pompiers du département de l'Essonne qui avait amené - à l'époque c'était le Président Echaroux qui présidait le service départemental d'incendie et de secours - un certain nombre d'avancées au bénéfice des pompiers du département, avec un schéma de développement et avec, entre autres, un recrutement aussi massif que possible répondant aux besoins dans les centres de secours dans les casernes du territoire ; ajouté à cela, la création de deux nouvelles casernes dont une dont nous bénéficions, d'une manière ou une d'autre, qui est celle de Tigery. Vous me direz que Tigery est un peu loin, mais de Draveil, de Montgeron ou du Val d'Yerres, quand les uns et les autres décalent, on a besoin que les uns et les autres viennent en couverture. Quand Val d'Yerres et Epinay-sous-Sénart décalaient sur Boussy-Saint-Antoine, sur Brunoy ou sur Epinay-sous-Sénart même, il fallait souvent que Montgeron ou Draveil viennent en appoint.

Même si le bassin d'intervention de Tigery n'était pas forcément sur notre territoire de prédominance, grâce à Tigery, cela vient recalculer les besoins.

Il y avait donc un besoin de financement.

A noter que plus de 80 %, si ce n'est 85 %, du budget du SDIS, qui est à hauteur d'environ 100 M€, c'est pour payer les pompiers et les personnels administratifs. C'est plus de 1 045 sapeurs-pompiers professionnels, plus de 1 200 sapeurs-pompiers volontaires et 299 personnels administratifs et techniques. La maison SDIS est énorme, il faut évidemment la financer.

La spécificité du département de l'Essonne est qu'il y a quelques années, le choix avait été fait de départementaliser les dépenses et il est vrai que c'est le seul département de France, je mets de côté la brigade Paris et Marseille, qui finance quasiment à hauteur de 99 % les pompiers.

Il y a un besoin de financement aujourd'hui, en lien avec l'augmentation de la population, en lien avec l'augmentation des risques tels qu'ils ont été énoncés et un besoin aussi de matériels, il faut des camions, des centres de secours et dans les centres de secours, il faut aussi du matériel pour faire fonctionner tout cela. Je ne vais pas vous faire la liste à la Prévert d'un besoin de centre de secours. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, et pour une période de cinq ans, le SDIS est engagé à aller voir les collectivités. Il se trouve que chez nous, c'est l'Agglomération. Dans quasiment tous les autres endroits, ce sont les villes qui s'engagent à hauteur de 2 € par habitant, soit par une convention d'un an, soit par une convention de cinq ans, à financer le SDIS dans ce qui n'est pas aujourd'hui le petit doigt que l'on mettrait dans un engrenage qui amènerait ensuite les communes à venir financer à hauteur de 20 €, 25 €, 30 € par habitant, ce qui est le cas dans d'autres territoires.

J'ai essayé d'être le plus complet possible sur la nature du besoin, sur la manière dont le service départemental d'incendie et de secours est organisé.

Je précisais que je peux être parfois dans les rangs de l'opposition et parfois dans les rangs de la majorité s'agissant du SDIS, dans ce qu'il y a à défendre, parce que j'étais le premier à dire qu'il y avait un besoin de financement. Je le dis aussi clairement que je n'étais pas forcément super fan de l'idée ; on a eu des échanges avec le président sur la nouvelle règle, mais il y a une nécessité et il faut y répondre aujourd'hui. Sur les 2,6 M€ attendus à l'échelle du département de l'Essonne, ce sont près de 1 700 000 € qui aujourd'hui ont été récupérés.

**Mme COTTE.**- Je n'ai pas de complément à apporter.

**M. le PRÉSIDENT.**- Sans prolonger les débats, j'ai été assez étonné de la question, notamment la remarque insidieuse qui laisserait à penser que le département n'assume pas ses responsabilités. Je rappelle simplement que le Code des collectivités locales dit que la responsabilité est conjointe entre le département et les communes et que pour les raisons qui ont été rappelées par Damien, historiquement le département prenait en charge la totalité de la dépense, et je dis la totalité puisque c'est 7 centimes, soit 80 000 € pour toutes les communes du département, et que la moyenne des départements français millionnaires est de 31 € à la charge des communes.

Quand le département fait face à ces besoins comme cela a été rappelé dans le cadre du Sdacr, que le département a, par ailleurs, des compétences obligatoires dont le montant augmente de façon considérable et qu'il n'a plus de fiscalité, il me semble normal qu'en responsabilité, on n'abandonne pas une mission essentielle qui incombe aux collectivités communales et départementales pour assurer la protection des Essonnais.

Je remercie l'esprit de responsabilité qui ici, comme quasiment partout ailleurs, a animé les élus de ce département.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. Ne prennent pas part au vote M. ALLOUCH, M. CLODONG et M. DUROVRAY.)*

### XIII. GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE DE BOISSONS ET CONFISERIES DANS LES CINEMAS INTERCOMMUNAUX

---

**M. DAMIATI.**- Avant de présenter cette délibération, je commence par faire un point sur les cinémas que nous avons repris en régie, notamment le Paradiso, suite à la fermeture de l'ADCI, et vous donner quelques chiffres.

Sur le Paradiso, nous avons eu quasiment 40 000 entrées sur l'année 2024, soit 10 000 entrées de plus que sur l'année précédente, et à peu près la même fréquentation sur le Cyrano. Nos salles de cinéma du territoire fonctionnent plutôt bien. C'est certainement dû à la qualité du service, de l'accueil mais aussi à la programmation de cette année avec un certain nombre de films qui ont bien fonctionné et dont nos cinémas ont profité.

On ne peut qu'être satisfait de cette fréquentation et des résultats que nous avons sur notre territoire et notamment la reprise en régie. A ce sujet, je tiens à saluer le travail réalisé par la nouvelle directrice qui gère les deux cinémas et l'ensemble de l'Administration pour la qualité de nos cinémas, l'accueil qui est fait et évidemment la programmation.

La délibération qui vous est proposée est relativement simple, c'est la grille tarifaire pour la vente de boissons et de confiseries dans nos cinémas.

Vous vous rappelez qu'avant de reprendre en régie, quand l'ADCI gérait notamment le Paradiso, il y avait la vente de ces friandises. Depuis la reprise en régie, cela a été arrêté. Il est donc proposé ce soir de remettre en place ce service aussi bien au Paradiso qu'au Cyrano avec la grille tarifaire qui vous a été présentée.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je vais intervenir au nom du groupe mais avant cela, je vais relayer un incident qui s'est produit en début de cette séance Monsieur le vice-président et Monsieur le Président. Une délégation composée de trois membres d'une association de l'Agglomération était dans le hall et a souhaité entrer pour déposer une déclaration sur table mais l'entrée leur a été interdite. Je trouve problématique que nous ne soyons pas à la portée des associations du territoire. En tant qu'élus, nous devrions pouvoir être au contact du public de manière générale, des habitants et des associations en particulier. C'est un problème démocratique.

J'ai promis à cette association de me faire le relais de leur déclaration, que vous n'avez pas sur vos tables, mais M. SAUERBACH a les exemplaires qu'ils voulaient vous remettre à disposition si vous voulez par la suite.

C'est l'association « Les amis du Cyrano » qui ont adressé un courrier à l'ensemble de...

**M. le PRÉSIDENT.**- On parle de la fixation de tarifs.

Souvenez-vous, vous pouvez dire de grandes choses avec peu de mots.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je vais lire et après je dirai ce que j'en pense, mais je vais me faire porte-parole parce que je ne trouve pas cela normal que cela ne soit pas sur table. Cela nous aurait économisé du temps, c'est certain, Monsieur le Président.

**M. CLODONG.**- On l'a sur table.

**M. le PRÉSIDENT.**- Le Conseil communautaire est ouvert à tout public. En revanche, on n'est pas dans un hall de gare ou autre, on ne distribue pas et on ne fait pas pression sur les conseillers communautaires par rapport à des positions. Sur la voie publique, les distributions sont complètement libres, pas à l'intérieur du conseil et pas plus à l'Assemblée nationale ou dans n'importe quelle instance délibérative. On ne doit pas délibérer sous la pression d'un groupe quel que soit d'ailleurs ce groupe et quelles que soient les idées, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je n'ai pas senti de pression. Je crois qu'il y avait une association qui voulait faire connaître son positionnement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Elle a le droit de le faire sur l'espace public.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je m'en fais donc le relais ici.

*« Non aux bonbons, oui à la convivialité. »*

*Madame, Monsieur, nous avons pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion du Conseil Communautaire de ce jeudi 19 décembre 2024. Nous nous étonnons du point 13 qui aborde la question de la grille tarifaire de la vente des boissons et confiseries dans les cinémas intercommunaux. Quel est l'objectif visé par la vente de tels produits ? Y a-t-il eu concertation avec les usagers, les spectateurs ? Comment serait organisée cette vente ? Est-ce que ce serait directement par les professionnels présents ou par un distributeur automatique ? Est-ce que des heures de ménage supplémentaires sont prévues ?*

*Pour notre part, nous avons interrogé les adhérents de notre association et sur 50 réponses à la question "Êtes-vous pour la vente de boissons et de confiseries au Cyrano et au Paradiso ?", nous obtenons 84 % de non.*

*Ces réponses sont étayées par de nombreux commentaires qui figurent en annexe.*

*Nous ne comprenons pas bien la nécessité d'un tel projet. Est-ce économique ? Nous doutons du bénéfice dégagé versus une augmentation du temps passé par le personnel à la vente et à l'entretien de la salle.*

*Est-ce que cela a un objectif d'attractivité et de convivialité qui est recherché ?*

*Les séances récentes nous montrent qu'il n'est nul besoin de friandises ou de boissons pour attirer les spectateurs, conférer la salle pleine au Cyrano pour le film "En fanfare" ce week-end. A notre avis, l'arrivée de produits de grande consommation est en contradiction avec l'esprit d'un cinéma de quartier Art et Essai, sans compter la gêne occasionnée pour de nombreux spectateurs.*

*Dans ces conditions, il nous semblerait pertinent de renoncer à ce projet.*

*Concernant la convivialité, c'est l'occasion d'aborder avec vous la question d'un espace d'échanges dans ou proche de nos cinémas, notamment le Cyrano, fréquentés par l'ensemble de nos adhérents.*

*Il est, en effet, frustrant pour la plupart d'entre nous de ne pas trouver de lieu où nous réunir et discuter des films que nous avons vus. La Ferme de Chalandray ou le restaurant actuellement fermé, l'Auberge du Cyrano, s'y prêteraient très bien. Il serait peut-être même possible d'envisager un réaménagement du parking.*

*En espérant que nous pourrions évoquer ces sujets avec vous et que vous n'hésitez pas à consulter notre association pour toute réflexion concernant la vie culturelle de nos cinémas, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Je vous invite, à l'avenir, à vous élever à votre statut de conseiller communautaire et ne pas être le simple relais de voix qui sont sympathiques mais qui sont la représentation d'associations. Nous représentons l'intérêt général. Cela a été rappelé par le vice-président, il y a 40 000 spectateurs dans chacun des cinémas. Vous faites référence à un questionnaire qui a eu 50 réponses. C'est la différence entre une association qui est complètement libre d'avoir des positions et des élus qui s'élèvent au-delà des positions qui peuvent être portées par les uns et les autres.

Je ne sais pas si Michaël voulait rajouter quelque chose.

**M. DAMIATI.**- En effet, 40 000 entrées et 50 réponses. Je vais apporter quelques précisions par rapport à ce courrier que nous avons découvert ce soir.

En termes de ménage et de nettoyage, après chacune des séances, le personnel passe pour vérifier la propreté des deux salles et cela restera aujourd'hui.

L'idée est aussi d'avoir plus d'attractivité pour ces cinémas, notamment pour des publics différents voire plus jeunes. C'est le but de la création et de la remise en place puisque, comme je vous le disais, c'est un service qui existait auparavant et qui n'a pas posé de problème quand c'était géré par l'ADCI. Cela a été arrêté suite à la reprise en régie par l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.

Aujourd'hui, il s'agit simplement de remettre en place ce service et d'avoir la même équité sur les deux cinémas, notamment le Cyrano.

Pour conclure, je reproche que l'on a rarement de points positifs de cette association, les Amis du Cyrano, sur la programmation, sur la fréquentation, sur le changement des sièges qui ont été opérés pour avoir un confort encore meilleur lorsqu'on vient au cinéma, et tout ce qui peut être fait de façon positive sur les deux cinémas.

Lorsque l'ADCI a fermé, la reprise en régie du cinéma le Paradiso était remise en question et la Communauté d'Agglomération a fait ce choix. Je pense qu'elle ne peut que s'en enorgueillir puisque c'est un choix qui s'est avéré concluant, aussi bien sur la programmation que sur la fréquentation.

Je salue le travail qui est fait sur ces deux cinémas, sur notre territoire, ce n'est pas une moindre affaire. Et sur la question des cinémas, on pourrait élargir le débat, notamment sur certains territoires qui n'ont pas de cinéma, mais ce sont aussi des sujets sur lesquels nous travaillons.

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous voulez reprendre la parole ? Et vous réinterviendrez de nouveau lorsqu'on changera le grammage des paquets de bonbons ou le prix de 20 centimes ?

**Mme CIEPLINSKI.**- C'est à l'ordre du jour de notre Conseil Communautaire. Si vous considérez que cela n'a pas d'intérêt, ne le mettez pas à l'ordre du jour...

**M. le PRÉSIDENT.**- On est obligé, sinon je vous assure que ce serait à ma signature.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je veux intervenir pour l'intérêt général, pour la santé de la population. Il ne me semble pas que ce soit quelque chose d'intérêt général de donner des bonbons et des chips, de promouvoir la malbouffe. Je ne vois pas en quoi c'est d'intérêt général dans nos cinémas communautaires. Démontrez-moi l'intérêt général, Monsieur le Président.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'abord, on ne donne pas, on offre la possibilité d'acheter. Et ensuite, c'est une question de liberté, personne n'est obligé d'acheter s'il n'en veut pas. Je partage votre souci par rapport à la santé publique. Sauf erreur de ma part, ce ne sont pas des produits dont la vente est illicite dans le pays. Sachez raison garder par rapport à ces questions.

Je ne vous donne même pas mon opinion personnelle sur le sujet, parce qu'elle n'a pas grand intérêt.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est la différence entre la liberté et l'égalité. L'égalité ce n'est pas forcément la pénurie.

#### XVII. ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT A LA VILLE DE CROSNE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS D'URGENCE POUR LA REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

**M. le PRÉSIDENT.**- Je pense que le débat a eu lieu lorsqu'il y a eu la prise de compétence sur les zones d'activité. Il s'agit de l'application pour Crosne de la prise en charge.

Souhaitez-vous débattre de ce point ? On peut passer au vote directement ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

*(M. ALLOUCH quitte la séance à 21 h 02.)*

XVIII. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE MONTGERON (REHABILITATION DE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE) – DOSSIER N°6

---

XIX. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE YERRES (STATIONNEMENTS ET BORNES DE REPARATION) – DOSSIER N°7

---

XX. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE DRAVEIL – (RUES PORT AUX DAMES ET FERDINAND BUISSON, CHEMIN DU BAC DE RIS) – DOSSIER N°8

---

**Mme RAGOT.**- Je vous propose, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, de grouper les délibérations, parce que c'est la mise en œuvre du fonds de concours de l'Agglomération pour inciter et encourager les communes à développer des pistes cyclables sur notre territoire. Trois communes sont concernées.

Ce fonds de concours donne la possibilité aux communes d'avoir une aide de l'agglomération sur les équipements et notamment il s'agit là d'un déploiement d'abris pour vélos sur la commune de Yerres. Bien évidemment, les abris qui sont en lien avec notre schéma communautaire des liaisons douces sont éligibles et, à ce titre, nous proposons d'octroyer, si vous en êtes d'accord, à la commune de Yerres une somme de 23 627 €.

Les deux autres dossiers sont plus classiquement des fonds de concours qui visent des aménagements physiques sur voirie en faveur des mobilités douces.

La commune de Draveil avec deux axes qui sont concernés : une voie verte sur le chemin du Bac de Ris et l'aménagement de la rue du Port aux Dames et la rue Ferdinand Buisson. Le fonds de concours abondera ces deux opérations à hauteur de plus de 100 248 €.

Enfin, pour la ville de Montgeron, cela concerne un aménagement cyclable de plus de 1 kilomètre que nous avons emprunté lors de la dernière balade à vélo. Nous avons bien mesuré tout l'intérêt qu'il y avait à refaire cette piste cyclable. Nos fessiers s'en souviennent encore. La subvention s'élève à 230 430 €.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'était une présentation commune des trois délibérations.

Je propose un débat commun.

**Mme CIEPLINSKI.**- Vous le savez, depuis le début, nous avons voté à l'unanimité pour ce fonds de concours et globalement, à part une délibération qui était en rapport avec des pauvres tilleuls, on a toujours voté pour ces délibérations. On ne va pas déroger à la règle.

Je crois que c'est la première fois que l'on a la question des stationnements et bornes de réparation qui sont pris en charge. Je n'avais pas noté que c'était dans le périmètre auparavant et je trouve cela très bien. C'est un point positif.

Quant à la piste cyclable concernée à Montgeron, je peux témoigner, même si je n'étais pas présente à la balade mais étant montgeronnaise, pour l'avoir pratiquée, que c'est une piste sur laquelle il y a vraiment des conflits d'usage permanents entre piétons, vélos. Il y a une côte et d'autres diraient que c'est un faux plat. Il est donc très positif d'investir cet endroit.

C'est un tir groupé positif pour le groupe rassemblement des élus de gauche et écologistes sur ces délibérations.

**M. le PRÉSIDENT.**- On se dirige donc vers un vote unanime favorable.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 18, qui est adoptée à l'unanimité.)*

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 19, qui est adoptée à l'unanimité.)*

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 20, qui est adoptée à l'unanimité.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- J'aurais dû vous préciser que sur la convention avec le service départemental d'incendie et de secours, Damien ALLOUCH, Olivier CLODONG et votre serviteur ne prennent pas part au vote parce qu'ils sont, à des titres divers, membres du Conseil d'administration du SDIS.

#### XXI. REDEVANCE COMMUNAUTAIRE POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**Mme COTTE.**- C'est une délibération que nous avons prise l'an dernier, il y a très exactement un an. Notre contrat avec SAUR n'intègre pas l'achat d'eau en gros comme l'intégraient les anciens contrats avec Suez et Veolia.

Nous devons financer l'achat d'eau en gros et nous adhérons au Syndicat mixte Eau du Sud francilien qui achète l'eau en gros et qui la revend à ses membres. Nous avons fixé le tarif de notre redevance communautaire pour 2024 à 1,19 € hors taxes par mètre cube.

Nous vous proposons de reconduire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour tout l'exercice, ce même tarif de 1,19 € hors taxes par mètre cube, en sachant qu'il est légèrement différencié selon les communes et que nous aurons un lissage et une uniformité de cette redevance communautaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour rappel, ce tarif regroupe pour une petite partie notre contribution au budget de fonctionnement du Syndicat mixte Eau du Sud francilien ainsi qu'une part variable qui est assise sur chaque mètre cube livré et qui se décompose en trois blocs :

- l'achat d'eau avec un tarif unilatéralement fixé par le Syndicat mixte à 0,50 €
- une provision pour risque, puisque ce tarif de 0,50 € est contesté par Eau du Sud parisien auprès duquel le syndicat mixte achète l'eau
- une autre part pour les redevances que verse le producteur d'eau aussi bien à Voies Navigables de France, à l'EPTB Seine grands lacs ainsi qu'à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Enfin, cette redevance comprend aussi le risque rendement qui est supporté par la Communauté d'Agglomération, risque qui, compte tenu des objectifs du contrat, tendra à diminuer notablement au fil de la DSP.

**Mme CIEPLINSKI.**- Merci pour cette présentation comme toujours très claire.

J'avais deux questions.

Tout d'abord, l'an dernier, je me souviens de la contestation et du fait que l'on avait mis ce risque sur le prix, je ne parle pas des autres affaires mais uniquement du prix. On s'était dit finalement qu'il n'y avait pas un écart immense dans la valorisation du prix et vous n'étiez pas très inquiets d'un contentieux, me semble-t-il, en tout cas c'est ce que j'avais perçu. Or, on reconduit un prix

qui a sa même structure, ce qui veut dire que le risque est toujours là. J'aimerais donc avoir quelques éléments sur l'appréciation du risque, s'il vous plaît.

Un point technique sur le lissage progressif : je voulais savoir, pour la convergence des tarifs, il n'y a pas eu d'évolution, ce sont les mêmes tarifs par communes que l'an dernier me semblait-il ?

**M. GAUDUFFE.**- Mon intervention fait écho à des échanges que nous avons eus en commission Ressources sur ce sujet. D'ailleurs, cela fait écho à ce qu'on disait en votre absence, Monsieur le Président, en début de réunion ce soir sur le rôle des commissions comme quoi il était important que l'ensemble des élus participe aux commissions. Permettez-moi de vous le rappeler.

Je voudrais d'abord remercier Christine COTTE pour les explications qu'elle nous a fournies en commission, qui étaient fort intéressantes, sur un sujet qui est à la fois vital, sensible et complexe.

Le fait que nous ayons eu ces échanges en commission montre tout l'intérêt qu'il y a à participer aux commissions.

Nous avons compris en commission qu'un certain nombre de discussions sur le sujet sont en cours, que tous les tenants et aboutissants n'ont pas été identifiés. Pour autant, nous aimerions en savoir plus parce que le changement de prestataire était accompagné d'une promesse faite aux habitants, à savoir une diminution du coût de l'eau potable.

Si tous les éléments ne sont pas encore disponibles aujourd'hui, la commission aimerait vous proposer, Monsieur le Président ainsi qu'aux membres de cette assemblée, que lorsque les éléments d'information seront disponibles, nous puissions en débattre en commission Ressources de manière à exercer notre rôle, c'est-à-dire à faire un travail préparatoire en disposant de l'ensemble des informations pour pouvoir ensuite en débattre de façon plus informée au niveau du Conseil Communautaire.

**M. le PRÉSIDENT.**- Madame CIEPLINSKI, vous essayez de gagner au grattage et au tirage, puisque vous m'avez posé une question orale sur le sujet, je me permettrai donc de répondre lors de la question orale; y compris aux questions concernant le syndicat et les discussions qui sont en cours. Christine va répondre sur la question du tarif 2025 et la question de Fabrice.

**Mme COTTE.**- Sur la question du tarif 2025, Mme CIEPLINSKI a raison, nous reconduisons, commune par commune, le tarif qui était en vigueur sur 2024.

On reconduit les paramètres de la délibération de 2024.

S'agissant du tarif d'achat d'eau en gros, il a été maintenu pour 2025 par le syndicat mixte fermé dans sa délibération présentée en commission qui suivait notre commission Finances.

Le tarif de 0,50 a été reconduit, ce qui n'était pas connu au moment où nous nous sommes entretenus en commission Finances.

Quant au contentieux, il est toujours en phase contentieuse. On a donc toujours une provision pour risque de 34 centimes et un delta de cet ordre-là.

**M. le PRÉSIDENT.**- La question de Fabrice, à laquelle tu réponds favorablement, c'est qu'en commission, il puisse y avoir une présentation plus complète de tous les éléments sur le tarif avec la production, la distribution, les différents éléments de prix.

**Mme COTTE.**- Oui, bien sûr, pour peu qu'on m'invite, parce que je n'en suis pas membre.

**M. le PRÉSIDENT.**- On va organiser cela.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XXII. APPLICATION DE LA NOUVELLE REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

---

**Mme COTTE.**- Il s'agit d'appliquer une nouvelle redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

La loi de finances pour 2024 prévoyait une réforme nationale des redevances qui touche l'eau potable. Dans le cadre des orientations financières du douzième programme d'intervention, qui couvrent les exercices 2025-2030, l'Agence de l'eau Seine-Normandie acte cette réforme des redevances.

A partir de 2025, les redevances pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux vont être remplacées par trois nouvelles redevances :

- sur la performance des systèmes d'assainissement, qui ne nous concerne pas puisque ce n'est pas nous qui allons la facturer
- sur la consommation d'eau potable
- sur la performance des réseaux d'eau potable

La redevance sur la consommation d'eau potable est fixée à 0,46 € par mètre cube consommé. Celle sur la performance des réseaux d'eau potable est calculée de la façon suivante : on a un tarif voté par l'agence de bassin et pour 2025, ce tarif est de 0,085 € par mètre cube. Ce tarif est multiplié par un coefficient qui va de 0,2 à 1. 0,2 c'est lorsqu'on a une très bonne performance de réseau et 1 lorsqu'elle est beaucoup moins bonne.

Pour 2025, tout le monde sera aligné sur ce coefficient de 0,2. On part tous dans des conditions relativement favorables, si j'ose dire.

Ce coefficient multiplié par le tarif fixé de 0,085 nous fait une redevance pour la performance des réseaux de 0,017 € par mètre cube, soit au total pour les deux redevances 0,477 € par mètre cube.

Ces redevances vont être répercutées sur la facture des usagers, cela vient en plus du 1,19 € par mètre cube de notre redevance. Cela apparaîtra sur votre facture d'eau. L'objectif de la réforme est de rééquilibrer la fiscalité de l'eau et de la faire moins peser sur les ménages mais de valoriser les efforts des collectivités qui ont œuvré à l'amélioration de la performance de leur réseau, sachant que cet indice de performance, le delta entre le 0,2 et 1, dépendra de facteurs tels que le taux de fuite et tel que l'indice de connaissance patrimonial des réseaux. Là-dessus, on est plutôt bons.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XXIII. DON A LA FONDATION DE FRANCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES DU CYCLONE CHIDO A MAYOTTE

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous en arrivons à la délibération rajoutée sur table concernant la situation à Mayotte.

Je pense que ce geste de solidarité est évidemment le bienvenu. Tout le monde a conscience que l'île de Mayotte vit un drame comme le territoire national en a rarement vécu.

**M. DONEKOGLU.**- Ce geste-là est tout à fait normal et tout à fait humain. La seule chose que je regrette, c'est le silence pour d'autres catastrophes, par exemple en Espagne ; personne n'a dit un mot. J'ai attendu au Conseil municipal, rien du tout. Il y a peut-être d'autres conseils municipaux qui ont parlé de la catastrophe naturelle en Espagne, mais ici même nous n'en avons pas parlé. Dans notre Conseil municipal à Vigneux-sur-Seine, un silence aussi et là c'est plutôt dommage.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je comprends votre intervention dans le sens où il n'y a pas de hiérarchie dans les drames et que le drame vécu par nos homologues en Espagne était également de grande ampleur et lié, on ne peut pas dire comme le cyclone de Mayotte, au changement climatique. On voit bien qu'il y a des phénomènes de plus en plus violents qui touchent des populations et qui sont liés en Espagne aussi à des phénomènes d'urbanisation. Il se trouve qu'au titre de mes autres fonctions, j'ai échangé avec le ministre espagnol des transports lors du conseil européen à Bruxelles et, effectivement, la situation à Valence a suscité un électrochoc qui va sans doute amener le pays à réfléchir à l'aménagement des villes.

Sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu de demande de l'Espagne de soutien particulier aux autres pays et je pense que vous aurez noté comme moi que Mayotte, à la différence de Valence, est un département français.

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas l'histoire et je sais que c'est très compliqué et que l'on peut avoir des avis divergents, le Conseil Communautaire ne s'est jamais exprimé autrement que sur des événements qui concernaient la France. Je ne sais même pas si on l'avait fait pour le Pas-de-Calais, mais ce qui aurait pu se justifier... On n'a pas de doctrine sur le sujet et c'est vrai que cela mériterait sans doute que l'on ait une doctrine.

On a une situation d'urgence et les maires qui ont été consultés ont considéré que c'était légitime que l'on intervienne dans ce cadre du Conseil Communautaire.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

#### ► COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2024 (SUITE)

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous invite à poser vos questions sur les décisions qui ont été prises.

**M. CARRÈRE.**- Il paraît qu'il n'y a que vous qui savez répondre ; on vous a donc attendu.

Au sujet de la décision 2024-167, pourrait-on nous communiquer le contenu de cette convention de partenariat conclue avec l'association Les croqueurs de Pommes Ile-de-France ?

Sur la 2024-175, concernant le contrat accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de développement économique, peut-on là aussi avoir le contenu de ce contrat ?

Sur la 2024-177, j'avoue que je n'ai pas vraiment compris, le contrat de vente de billets de spectacles communautaires organisés par la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine. Est-ce que c'est parce que dans le site Internet de chaque personne on voit, par exemple, des ventes concernant un théâtre du Blanc-Mesnil ?

Je sais que plusieurs personnes voulaient réserver des places de spectacles, mais elles se sont rendu compte que cela concernait le théâtre du Blanc-Mesnil et pas du tout les théâtres de la

Communauté du Val d'Yerres Val de Seine quand elles sont sur leur espace personnel. Je ne sais pas si on peut avoir des éléments là-dessus.

Pour finir, on voudrait le détail de la convention de partenariat avec le MEDEF Essonne, la 2024-189. On le dit à peu près chaque année, si on pouvait l'élargir aussi à d'autres structures que le MEDEF, cela pourrait être bien.

**M. le PRÉSIDENT.**- La convention sur la vente de billets de spectacles c'est avec la SOTHEVY et cela concerne la vente de spectacles qui peuvent être organisés soit par l'Agglomération, soit par les communes parce qu'il y a également des conventions et c'est fait à titre gracieux.

Je m'étonne, mais il faudra que l'on vérifie, que des usagers puissent avoir accès à des ventes de spectacles au Blanc-Mesnil. Pour moi, il y a étanchéité entre les différents contrats. Je demande aux services de l'Agglomération de vérifier ce point et de s'assurer qu'il n'y a pas de difficulté.

Ensuite, je vous rappelle que sur l'ensemble de ces décisions, sur le site de l'Agglomération, sauf erreur de ma part, il doit y avoir la réponse aux questions que vous posiez.

S'agissant de l'association des Croqueurs de Pommes, il s'agit de cours en arboriculture pour le grand public, cours donnés à la Maison de l'Environnement à Montgeron.

Vous m'avez ensuite interrogé sur le rapport 175, il s'agit de l'appui technique dans le cadre des différentes études menées pour favoriser la redynamisation des zones d'activité commerciale. Sauf erreur de ma part, c'est l'étude qui est conduite sur Valdoly, mais aussi sur l'ensemble des zones d'activité, conformément à une délibération que l'on a prise ici. Vous avez noté que ce sont des montants en moins-value.

Le dernier point sur lequel vous m'avez sollicité, il s'agissait du partenariat avec le MEDEF sur la cérémonie des 91 d'Or. C'est la raison pour laquelle cela ne se tient qu'avec le MEDEF, puisque c'est lui qui l'organise. Il s'agit de mettre en valeur des entreprises de chacun des territoires et l'Agglomération propose chaque année de valoriser une ou plusieurs entreprises du territoire à l'occasion de cette cérémonie. C'est une contribution de 3 000 € pour mettre en valeur des acteurs locaux.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Il reste les questions orales et ensuite quelques informations du Président que je ferai très rapidement. Je vous propose de résumer la question et d'apporter les réponses.

#### ► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

**M. le PRÉSIDENT.**- Quelques dates à retenir.

La cérémonie de vœux aux agents se déroule le lundi 13 janvier à 12 h 00.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 13 février et sans surprise, il y aura notamment l'examen du budget 2025.

Le cinéma du Paradiso fermera les 13 et 14 janvier, puisque nous allons remplacer le projecteur, ce qui est une bonne nouvelle pour le cinéma.

Dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville, nous avons reçu 115 demandes de soutien financier qui sont en cours d'instruction. J'imagine que tout cela sera tranché dans les prochaines semaines.

Le Museum d'histoire naturelle a déposé sa demande de permis de construire pour le nouveau centre de recherche à Brunoy le 12 décembre dernier. C'est un dossier qui avance bien, sur lequel nous étions engagés il y a quelques années.

J'ai signé avec Romain COLAS à l'occasion du salon des Maires, le 20 novembre dernier, le contrat d'objectif territorial avec l'Ademe et son président.

Depuis le 25 novembre dernier, les 864 logements de la Forêt à Montgeron sont désormais alimentés par un service de géothermie, ce qui est une étape importante dans la décarbonation de notre territoire et dans l'attention qui est accordée par l'Agglomération et chacune de ces communes à ce sujet. Je remercie la collaboration qu'il y a eu notamment avec la ville de Vigneux-sur-Seine puisque le puits de géothermie est parti de Vigneux-sur-Seine dans le cadre de la DSP qui existe entre la ville et un opérateur depuis quelques années.

#### ► QUESTIONS ORALES

##### ± 1) Conditions de circulation des bus

*Monsieur le Président ministre-président, vous évoquez dans le journal du département que vos fonctions vont vous permettre de porter nos préoccupations au niveau national et veiller à ce que les décisions prises tiennent compte des réalités que nous vivons ici. Malgré cela, depuis plus de dix-huit mois, nous n'avons de cesse de vous interpeller sur les conditions de circulation des bus qui sont pourtant votre marotte ! Et depuis tout ce temps, rien ne s'améliore. Malgré les rencontres, les promesses, les prétendus aménagements, retards et suppressions ne cessent de pénaliser fortement les usagers. Pire, le prestataire se satisfait ici ou là de ses mesures de satisfaction alors que chacun peut mesurer au quotidien des difficultés mais également des circulations dégradées (nombreux véhicules circulant avec des optiques défectueux par exemple). Il est plus que temps d'agir.*

*Quelles sont les mesures drastiques que vous comptez mettre en œuvre pour remédier à ces difficultés du quotidien des usagers ?*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne méconnaissais évidemment pas la situation. Je ne sais pas si cela vous a été indiqué - cela aurait d'ailleurs pu figurer dans les informations du Président -, les nouvelles lignes de bus seront mises en place le 6 mars prochain à l'issue des vacances d'hiver.

Une communication sera apportée par Ile-de-France Mobilités et l'Agglomération puisqu'au-delà de la reconfiguration de certaines lignes, qui vise notamment à favoriser les liaisons intercommunales et donc de faire de bout en bout sans avoir de correspondance des traversées de plusieurs communes du territoire de l'Agglomération, il y a un autre élément important qui est la mise en place pour toutes les lignes de bus d'une nouvelle numérotation.

C'est donc un changement important pour nos concitoyens dans les lignes de bus qui commenceront par le chiffre 41, puis deux autres chiffres qui n'auront rien à voir avec les chiffres existants.

A partir de février, il faudra bien expliquer à chacun de nos concitoyens. Je me permets de renouveler auprès des maires le souhait que dans les bulletins municipaux vous puissiez, sur les quelques lignes qui traversent votre territoire, mentionner les changements de lignes. Il ne faudrait pas que les gens se trompent lorsqu'ils sont à la gare. C'est un changement d'orientation qui vise à ce qu'il y ait une numérotation unique à l'échelle de la région Ile-de-France, puisqu'il y

a 10 lignes qui portent les mêmes numéros sur le territoire francilien, compte tenu des lignes historiques qui existaient il y a 50-60 ans.

**Mme CIEPLINSKI.**- C'est un changement important. Est-ce que la communication sera prête avant et est-ce qu'il y aura des informations y compris... ?

**M. le PRÉSIDENT.**- La communication est en cours de calage avec Ile-de-France Mobilités. J'espère pouvoir vous assurer qu'elle sera conduite avant le changement. J'ai vu des *flyers*, c'est donc bon signe.

Vous vouliez reposer une question avant que je ne réponde à la question sur la qualité de service ?

**M. CARRÈRE.**- Oui, parce que vous donnez de nouveau une information...

**M. le PRÉSIDENT.**- On se revoit d'ici là, le 13 février.

**M. CARRÈRE.**- Oui mais, en attendant, il y a un certain nombre d'usagers qui sont pénalisés par la disparition de certaines lignes, je pense à la O1 et la O2, en tout cas sur Crosne, ce qui pénalise profondément les habitants du plateau de la commune - M. DAMIATI est bien au courant, puisqu'il est interpellé régulièrement sur le sujet - puisqu'ils ne peuvent plus se déplacer ni sur le Val de Marne, ni vers le Câble, ni vers la gare Pompadour, ni vers Créteil-Soleil, parce que les bus qui y allaient directement ont disparu. C'est un parcours du combattant pour rejoindre ces destinations.

Sur ces nouvelles lignes, très bien, dont acte, mais ce serait bien que les habitants aient les informations suffisamment en amont, parce que la crainte, et on se souvient de la dernière fois que les lignes ont changé, on a vu en début de mise en service la catastrophe que cela a engendré et que c'est toujours sur un certain nombre de lignes, contrairement à ce qui est annoncé et ce que vous nous dites à chaque fois, cela fait plus de dix-huit mois que cela dure et cela devient un peu problématique.

Peut-on avoir ces lignes ? Qui a décidé de la mise en place de ces lignes ? De quelle façon ? Vont-elles vraiment répondre aux besoins des usagers en termes de déplacements aujourd'hui ? Il y a des lignes qui ont disparu, il y a des usagers qui se retrouvent dans la difficulté. Ces nouvelles lignes vont-elles leur apporter de nouvelles solutions, sachant que les dernières disparitions sont très récentes. Il y a des personnes qui ont eu à peine le temps de s'adapter et on va déjà leur proposer quelque chose de nouveau.

Je sais bien que vous êtes maintenant un spécialiste des transports, mais il faut aussi prendre en compte les problèmes du quotidien des usagers et vous savez ce que c'est.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne sais pas si votre interpellation a rajouté quelque chose au débat. Néanmoins, vous avez regretté qu'il n'y avait aucune ligne de bus qui desserve le Câble, qui sera en fonction dans un an. Je fais le constat comme vous qu'il n'y a pas de ligne de bus qui dessert un chantier mais...

**M. CARRÈRE.**- (*Intervention hors micro - inaudible*).

**M. le PRÉSIDENT.**- Permettez-moi de vous dire que c'est un peu excessif. Je ne méconnais pas les dysfonctionnements des lignes de bus. Il se trouve qu'à Crosne, le maire interpelle régulièrement le président de l'agglomération sur le fonctionnement des lignes de bus, comme

d'ailleurs les maires des autres communes, et que nous avons même mis en place une boucle entre nous pour relayer un certain nombre de difficultés. Nous connaissons donc le sujet.

Je n'ai pas la réponse sur la ligne O2, mais je charge Valérie de vous apporter les réponses. Des changements sont opérés, qui visent à améliorer le service. Généralement, lorsque des travaux sont conduits, c'est pour aller dans le sens d'une amélioration de la qualité du service et de l'amélioration de la desserte des territoires.

Les sujets auxquels nous sommes confrontés, et là aussi j'espère que vous êtes en capacité de partager la situation, au-delà de l'analyse, c'est que nous faisons face depuis quelque temps à une dégradation du service. Il y a eu deux événements. Le premier, je crois que l'on en a déjà débattu ici, c'était un problème de personnel lié au Covid et aux difficultés rencontrées par l'ensemble des opérateurs, et plus en grande couronne qu'en zone RATP compte tenu des conditions de salaires, notamment des agents de conduite.

Il y avait eu des défauts de personnel sur notre réseau qui sont résorbés mais, malheureusement, depuis quelques mois, un autre phénomène apparaît lié à des défaillances matérielles de bus qui tombent en panne avec une récurrence beaucoup plus forte qu'auparavant et qui est liée à la vétusté du matériel, qui est liée à un problème que je vais essayer de vous exposer de façon claire.

Ile-de-France Mobilités avait prévu sur notre territoire, comme sur d'autres territoires, le passage de certains bus sur d'autres modes d'énergie, notamment le BioGNV sur le dépôt de Draveil et il y avait un enjeu de déménagement du dépôt de Brunoy, sauf que sur le dépôt de Draveil, nous sommes passés d'une logique de BioGNV à une logique électrique sur un terrain qui est propriété d'un particulier, sur lequel Ile-de-France Mobilités a mis plusieurs mois à négocier les conditions de rachat du terrain, ce qui a pris beaucoup plus de temps que prévu. Les conditions de l'accord ont été réunies.

J'espère qu'Ile-de-France Mobilités va pouvoir acheter ce terrain et donc changer la flotte de bus et passer à l'électrique, ce qui est une bonne nouvelle pour les usagers. Simplement, ce qui devait être fait et sans doute inauguré en 2024 ne pourra l'être qu'en 2026 ou 2027. Je n'ai pas de calendrier à vous donner aujourd'hui, mais c'est lié à des procédures qui ont été beaucoup plus longues que prévu. Sur Brunoy, de la même façon, les conditions pour trouver un terrain ont été beaucoup plus longues que prévu et au moment où je vous parle, les choses ne sont pas stabilisées. On ne déplace pas aussi facilement des dépôts de bus. Il y a donc cette difficulté.

J'ai saisi la présidente d'Ile-de-France Mobilités, parce que cela ne peut pas durer pendant encore deux ou trois ans. On est à un moment où il y a des tensions sur le parc de matériels partout en Ile-de-France liées à la transition énergétique sur d'autres territoires.

Quand on regarde la situation, on se désole. Quand on compare notre situation à celle des autres DSP, les chiffres sont meilleurs chez nous. Mais ce n'est pas parce que c'est meilleur chez nous qu'on ne doit pas encore s'améliorer.

Je partage les remarques que vous avez faites sur les difficultés de régularité. Nous y travaillons, mais vous comprenez que cela ne se résout pas d'un claquement de doigts, parce que ce qui est en cause derrière c'est la maintenance et surtout le changement de certains matériels et leur évolution vers un autre mode d'énergie.

Nous sommes dessus et je crains que vous ayez à réintervenir sur le sujet, parce que cela ne va pas s'améliorer aussi rapidement. J'en ai encore parlé hier à la présidente. J'aurais d'ailleurs pu

vous le dire dans les informations du Président. Je pense que vous avez remarqué que les premières rames du RER NG sont arrivées depuis lundi dernier. Là aussi, comme pour tout nouveau matériel, il y a plein de belles nouvelles mais aussi quelques difficultés, notamment une difficulté de raccordement entre les rames qui ne circulent qu'en unité simple et pas en unité double. Alstom doit traiter le problème d'ici le mois de février ; on aura donc des unités doubles mais uniquement sur la branche de Corbeil et si c'est uniquement sur la branche de Corbeil et pas celle de Melun, mais sur celle de Melun dans un an, c'est parce que pour accueillir ce nouveau matériel qui est beaucoup plus puissant dans les démarrages et dans les freinages, cela améliore la fiabilité du réseau, il faut plus de puissance électrique. Or il faut renforcer la puissance électrique de la branche de Melun mais les travaux n'étant pas achevés, on attend avant de mettre les nouvelles rames. J'imagine que cela va susciter des interrogations, des incompréhensions de la part des usagers qui vont dire qu'ils sont maltraités, etc.

Le rôle des élus, quelles que soient les étiquettes politiques, est d'accompagner, d'expliquer ce qui se passe et de donner à comprendre, parce qu'on est à un moment où le pays est fragile et on doit montrer qu'on avance et ce, dans leur intérêt.

Je rappelle que c'est un niveau d'investissement inconnu sur le RER D qui devient concret, puisque c'est plus de 2 Md€ d'acquisition de rames et plus de 1 Md€ pour l'automatisation de la ligne dans cinq ans.

Nous sommes face à des défis industriels très compliqués et que l'on doit accompagner.

## ✚ 2) Réappropriation de la production et du transport de l'eau potable

*Le Syndicat Eau du Sud Francilien (SESF) a été créé dans l'optique d'engager la réappropriation publique du RISF afin de pouvoir mettre en concurrence son exploitation et ainsi faire cesser une situation de monopole. Devant la mobilisation des dernières semaines, nous demandons qu'un point d'information soit fait lors du conseil communautaire et nous invitons l'assemblée à soutenir les motions des villes de Grigny et d'Evry-Courcouronnes pour la saisine de l'Autorité de la Concurrence pour qu'elle examine les modalités de gestion de la production et du transport de l'eau potable, apporte les éclairages nécessaires sur la formation des prix de vente sur le RISF, et formule des recommandations visant à garantir rapidement une exploitation publique facturée à son coût réel.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne sais plus exactement ce que je vous avais dit lors des précédentes étapes, mais il y a eu une discussion avec Suez pour la réappropriation des outils de production et la signature d'un nouveau contrat d'achat d'eau avec une baisse pour le particulier. L'objectif fixé par les quatre Communautés d'Agglomération membres était de parvenir à un prix d'acquisition des nouvelles usines qui soit inférieur à la baisse globale du prix de l'eau pour que chacun puisse en tirer profit dès aujourd'hui.

Les négociations conduites jusqu'au printemps ont permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Il y a encore des discussions qui concernent principalement la propriété des canalisations, étant entendu qu'à partir du moment où il y a un accord, le Syndicat mixte ne peut pas acheter un bien sans que la valeur et la validité de la propriété de celui-ci ne soient justifiées par les Domaines ou par d'autres instances extérieures à l'Agglomération et à Suez.

Par rapport à la question du prix et par rapport à un certain nombre de questions posées, c'est une étape ultérieure, une fois qu'un accord peut être validé. En l'espèce, il n'y a pas d'accord pour les raisons que j'ai évoquées d'interrogation sur la propriété de certaines canalisations de transports.

Par ailleurs, il y a eu des interrogations d'un certain nombre de membres principalement de communes de l'Agglomération de Grand Paris Sud sur l'opportunité de saisir la Haute autorité de la concurrence. C'est une hypothèse qui a été examinée par le Syndicat mixte sud francilien et qui avait été écartée, considérant que le bénéfice d'une négociation, en fonction de conditions économiques, pouvait être supérieur au bénéfice d'une saisine de la Haute autorité dont le résultat est par nature aléatoire et surtout le calendrier de décision peut être retardé. Les communes de Grigny et d'Evry-Courcouronnes ont saisi la Haute autorité.

Je regrette que cela se fasse de façon désordonnée, puisque c'est une hypothèse que le SMF se réserve, et je pense que l'unité de commandement est essentielle dans des dossiers comme ceux-là. J'avais d'ailleurs eu des échanges avec Suez pour savoir s'ils étaient prêts à signer un accord, quand bien même il y aurait une saisine de la Haute autorité par des tiers. Il m'avait été répondu qu'ils étaient prêts à signer un accord. Dans ces conditions, il s'agit, même si c'est compliqué à porter mais c'est dans l'intérêt public, d'arriver au meilleur accord possible, ce qui ne veut pas dire que c'est un accord parfait car à partir du moment où il y a accord, les deux parties font un pas l'une vers l'autre, mais je pense que les conditions pourraient être réunies d'un accord, profitable pour les usagers, qui ne retire rien aux démarches ultérieures qui pourraient rendre encore l'accord plus profitable.

Il y a eu une réunion du Syndicat mixte il y a dix jours, à laquelle je participais et au cours de laquelle il a été convenu d'écrire un nouveau mandat pour le Président, Michel BISSON, qui écrirait noir sur blanc les conditions d'un accord. Il me semble important que ces éléments soient stabilisés, parce qu'il ne faudrait pas que certains membres du Syndicat mixte sud francilien reformulent, à mesure que nous avançons, de nouvelles conditions d'un accord et remettent en cause les conditions de cet accord à chaque fois que nous avons abouti sur les conditions précédentes.

C'est là qu'il faut que l'on trouve un bon équilibre et je dis cela avec, je l'espère, de la mesure parce que ce sujet est complexe.

Je serais amené sans doute, comme sur les bus, à vous rendre compte lors d'un prochain Conseil Communautaire.

### ✚ 3) Etat d'avancement du Plan de prévention du bruit dans l'environnement 4<sup>e</sup> échéance (PPBE)

*La pollution sonore est un enjeu de santé publique. Les cartes bruits du Val d'Yerres Val de Seine ont été approuvées lors du conseil communautaire du 19 avril 2024 et le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 4<sup>e</sup> échéance devrait être soumis à notre assemblée avant le 10 juillet 2024 selon la délibération présentée. Il a été élaboré puis soumis à la consultation publique jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024, depuis nous n'avons plus de son, plus d'image. Afin de faire preuve de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, pouvez-vous nous indiquer quels sont les résultats de la consultation publique d'une part et d'autre part quelles sont les prochaines étapes ?*

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons engagé une consultation qui s'est tenue du 2 septembre au 1<sup>er</sup> novembre. Le PPBE sera soumis à l'approbation du prochain Conseil Communautaire, le 13 février, et que par rapport aux autres territoires, et contrairement à ce que vous indiquez, nous sommes plutôt en avance, puisque les autres territoires sont encore en cours de consultation ou n'ont pas débuté leur consultation, c'est le cas de Grand Paris Sud et la Métropole du Grand Paris

notamment. Mais je vous renvoie au débat que nous aurons lors du prochain Conseil Communautaire.

✚ 4) Consultation publique sur la Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

*Le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés impose aux collectivités qui assurent la collecte de ces déchets de construire et de rédiger un programme de réduction des déchets. Il impose aussi que ce programme soit mis à la disposition du public, "dans les conditions prévues à l'article L.120-1" du Code de l'environnement. Cet article dit notamment que le public doit disposer "de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions" et qu'il doit "être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation".*

*Or la consultation relative au PLPDMA, qui s'est achevée le 8 décembre, est critiquable à plus d'un titre :*

- 1. Cette consultation n'a pas été précédée de séances publiques de présentation du PLPDMA, qui auraient permis aux citoyens de comprendre les dispositions du projet publié. Or une véritable consultation des citoyens nécessite un accompagnement préalable, afin que les questions techniques qui sont soumises soient compréhensibles.*
- 2. La durée minimale de 21 jours a été retenue pour faire des commentaires sur un projet qui compte 86 pages*
- 3. Le dispositif technique de la consultation présentait des caractéristiques regrettables : pas de contrôle sur l'identité du répondant (la seule identification étant la saisie d'une adresse mail, qui pouvait être imaginaire), pas d'envoi au répondant des réponses fournies, pas de possibilité d'attacher un document au questionnaire, notamment.*
- 4. La forme du questionnaire était également problématique : il était demandé aux citoyens de se déterminer par des étoiles (de 1 à 5) non pas sur des questions, mais sur les titres des actions du programme. On se demande quelle exploitation peut être espérée des résultats d'un pareil « questionnaire sans question ». En outre, les citoyens pouvaient ajouter des commentaires dans un formulaire de texte ; mais la longueur était limitée, sans que cette limite de longueur ne soit indiquée.*
- 5. Nous n'avons pas trouvé d'indication sur la façon dont les réponses seront dépouillées, prises en compte par l'agglomération, et soumises à la commission consultative. Pas davantage sur les modalités d'information des citoyens sur la prise en compte effective de leur participation.*

*Malgré ces anomalies, qui soulignent assez cruellement le peu d'importance qui est accordée à la participation citoyenne dans notre collectivité, la consultation a suscité des contributions.*

*Comment l'agglomération compte-t-elle exploiter les résultats de la participation citoyenne ? Comment les portera-t-elle à la connaissance des membres de la commission consultative, ainsi que des élus et des citoyens ?*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne partage évidemment pas les remarques très négatives que vous formulez sur ce plan local de prévention des déchets.

Je vous indique tout d'abord que la réglementation n'impose pas de réunion publique sur l'élaboration de ce plan. Par ailleurs, nous avons organisé une consultation qui, dans la durée, a été supérieure au cadre réglementaire, 24 jours contre 21 prévus par la loi, et que nous avons facilité l'accès à cette consultation. Nous avons d'ailleurs reçu 113 contributions sur ce plan, ce qui est une bonne nouvelle, ce qui témoigne d'un intérêt de plus en plus fort de nos concitoyens sur ces sujets.

Je vous indique, mais si vous en êtes d'accord on pourra faire une réponse écrite plus complète, que le questionnaire a permis d'attribuer une note pour chacune des 20 actions par l'ensemble des 113 habitants et qu'une priorisation des actions sera effectuée.

Enfin, je vous précise que l'Agglomération répondra à chacune des remarques dans le cadre du document qui sera soumis à votre approbation.

Je vous autorise un commentaire, parce que vous avez été presque sage sur les questions précédentes.

**M. CARRÈRE.**- Parce que vous avez été plus agréable qu'en début de réunion...

Sur la question des lignes de bus et notamment sur le matériel, il y a une grosse problématique car beaucoup de véhicules circulent avec des optiques arrière et avant qui dysfonctionnent, ce qui n'est pas très sérieux.

A un moment donné, on ne peut pas demander à tous les usagers réglos et que les bus qui font du transport public collectif soient exonérés d'un certain nombre d'obligations. Je ne parle pas des joints de porte qui touchent par terre, etc.

Il y a effectivement - et je suis navré de le dire - un gros travail à faire sur le sujet et on sent bien que la priorité du délégataire n'est certainement pas d'entretenir le matériel correctement pour assurer la sécurité des usagers.

Sur la question des lignes, Monsieur le Président, il y a beaucoup d'usagers, à ma connaissance, qui n'ont pas été consultés entre autres sur les besoins de transport. Ce que j'évoque sur le Câble, vous en plaisantez, mais quand on sait le temps qu'il faut pour mettre en place une ligne... Je ne demande pas qu'elle rejoigne le Câble qui ne fonctionne pas, je le sais parfaitement et je vous remercie de vous être moqué de cette remarque que j'ai faite, mais je l'ai faite parce que, au-delà du Câble, derrière il y a le département du Val-de-Marne, la gare de Créteil-Pompadour, le centre commercial Créteil-Soleil, mais aussi la ligne 8 du métro, etc.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous y travaillons.

**M. CARRÈRE.**- Oui, vous y travaillez, mais quand on voit ce que cela a donné la dernière fois, on peut s'interroger.

Enfin, sur le dernier point, vous évoquez 113 contributions sur 177 000 habitants, quand on parlait tout à l'heure de 50 questionnaires sur la question des bonbons sur 40 000 usagers, la proportion est quand même plus intéressante sur la question des bonbons que sur celle que vous venez d'évoquer.

**M. le PRÉSIDENT.**- Parce que les bonbons ne font pas de déchets, peut-être.

**Mme RAGOT.**- Je voulais apporter une précision concernant la desserte du Câble : il y a là une restructuration, mais elle a été pensée avec un cran suivant à travers la ligne E, dans son prolongement jusqu'à Boissy, qui pourra passer par le Câble.

Je voudrais dire et le tracé n'est pas définitivement établi, mais l'arrivée du Câble, même si ce n'est pas sur notre territoire directement, cela jouxte le territoire et elle a été pensée dans le cadre de cette restructuration.

**M. le PRÉSIDENT.**- Sans passer par Villeneuve, évidemment.

**M. DAMIATI.**- On n'a pas non plus évoqué la ligne X qui va rejoindre le Câble et qui est aussi en réflexion. Et sans passer par Villeneuve, en effet.

**M. le PRÉSIDENT.**- Sur ces bons mots, je voudrais remercier la ville de Draveil de nous avoir accueillis.

Je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous de très belles fêtes de fin d'année. Je vous donne rendez-vous au plus tard le 13 février pour notre prochain Conseil Communautaire pour la présentation et le débat sur le budget.

Merci.

*(La séance est levée à 21 h 45.)*

Gilles CARBONNET  
Conseiller Communautaire  
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne